



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET
DE LA PROTECTION DES ENFANTS

**PLAN D' ACTIONS NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION R1325
ET SUIVANTES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES POUR LE
SÉNÉGAL : 2020-2024**



Table des matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE	9
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	9
1.2. OBJECTIFS DU DEUXIEME PAN R 1325 ET SUIVANTES.....	10
1.3. ENVERGURE DE LA FORMULATION DU PAN-2 R1325.....	11
1.4. DEMARCHE D'EXECUTION ET OUTILS UTILISES.....	12
1.5. CADRE DE REFERENCE DU PAN-R1325.....	12
1.5.1. <i>Au niveau international</i>	12
1.5.2. <i>Au niveau régional et sous régional</i>	13
1.5.3. <i>Au niveau national</i>	13
1.5.4. <i>Domaines d'analyse considérés</i>	14
1.5.4.1. Typologie des conflits et incidences sur la sécurité des femmes et jeunes filles.....	14
1.5.4.2. Cartographie des acteurs et initiatives de prévention et gestion de la paix et de la sécurité.....	15
CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PAN	16
2.1. LES POINTS FORTS.....	16
2.2. LES POINTS FAIBLES.....	16
2.3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES.....	17
2.4. LES ACQUIS.....	17
2.4.1. <i>Les initiatives de la société civile</i>	17
2.4.2. <i>L'appui des organisations régionales, internationales, et des agences des Nations Unies</i>	18
2.4.3. <i>Les initiatives Gouvernementales</i>	19
CHAPITRE III : LES ENJEUX STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DE LA R1325	22
3.1. PRINCIPAUX ENJEUX EN RAPPORT AVEC LA PAIX ET LA SECURITE.....	22
3.1.1. <i>La gestion des ressources naturelles</i>	22
3.1.2. <i>L'apaisement des tensions politiques</i>	24
3.1.3. <i>La prise en charge des Victimes de conflits</i>	24
3.1.4. <i>La prévention et la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent</i>	25
3.1.5. <i>L'instauration d'une culture de la Paix</i>	26
3.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PAN2-R1325.....	26
CHAPITRE IV : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU DEUXIEME PAN-R1325	29
4.1 L'ARTICULATION DU PAN R1325 AVEC DIFFERENTS PROGRAMMES NATIONAUX.....	29
4.2 OPERATIONNALISATION DU PAN2 PAR COMPOSANTES.....	30
4.2.1 <i>Composante 1 : la prévention</i>	30
4.2.2 <i>Composante 2 : la participation et la promotion</i>	32
4.2.3 <i>Composante 3 : la protection</i>	33
4.2.4 <i>Composante 4 : le relèvement post-crise</i>	34
4.3. CADRE DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN2.....	34
4.3.1 <i>Arrangement de gestion et rôles des acteurs</i>	34
4.3.2 <i>Mécanisme de financement du PAN2</i>	35
4.3.2.1 Ressources de l'État.....	35
4.3.2.2 Ressources non étatiques.....	35
4.3.3 <i>Système de suivi-évaluation du PAN2</i>	35
4.3.3.1 Le dispositif de suivi et évaluation.....	35
4.3.3.2 Le cadre de résultats.....	41
4.3.3.3 Le système de gestion de l'information.....	51
4.4. CADRE LOGIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN2-R1325 (2020-2024) (ANNEXE 3).....	52
4.5. MATRICE D' ACTIONS DU PAN2-R1325.....	53
4.6. BUDGETISATION DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE.....	60
ANNEXES	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFAO	Association des Femmes de l'Afrique de l'OUEST
AJS	Association des Juristes Sénégalaises
AMLID	Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement
APSA	Architecture Africaine de Paix et de Sécurité
CCDG	Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
CCPE	Comité Communal de Protection de l'Enfance
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfance
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CFEE	Concours de Fin d'Études Élémentaires
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNLTP	Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
COSEF	Comité Sénégalais des Femmes
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
CVPE	Comité Villageois de Protection de l'Enfance
DEEG	Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DSRSE	Direction de la Santé de la Reproduction et de la Survie de l'Enfant
EDS	Enquête Démographique de Santé
EMGA	Etat Major Général des Armées
FAFS	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FAS	Femmes Africa Solidarité
FEPRODES	Fédération des Groupements et Associations de Femmes Productives
IEF	Inspection d'Éducation et de Formation
MFDC	Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance
MFFGPE	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
PAN R1325	Plan d'Action National de la Résolution 1325
PAN2	Plan d'Action National 2
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité et de la Transparence dans l'Éducation et la Formation
PDEF	Programme décennal de l'Éducation et de la Formation
PFPC	Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance
PNADT	Programme National d'Aménagement et de Développement du Territoire
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
R1325	Résolution 1325
REFMAOP	Réseau des Femmes du Fleuve Mano
REPSFECO	Réseau Paix et Sécurité pour les Femmes de l'Espace CEDEAO
ROAJFL	Réseau Ouest-Africain des Jeunes Femmes Leaders
RSSG	Représentant Spécial du Secrétaire Général
S&E	Suivi et Évaluation
SCAR	Système Continental d'Alerte Rapide
SCOFI	Scolarisation des Filles
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNU	Système des Nations Unies
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
VAGF	Volonté d'Appui à la Gestion des Frontières
VBG	Violence Basée sur le Genre
WANEP	West Africa Network For Peacebuilding
ZLEC	Zone de Libre Échange

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a adopté le 31 octobre 2000 à l'unanimité, la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, qui prône la participation des femmes comme acteurs indispensables à la réussite de la construction de tout processus de paix. Elle reste de ce fait un outil pertinent permettant d'offrir une place centrale aux opinions et priorités des femmes, ainsi qu'à leurs compétences et capacités, à l'aune des efforts de construction de la paix.

La Résolution 1325 forme un cadre pour la mise en œuvre et le suivi du programme des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité auquel s'ajoutent six autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui viennent renforcer son périmètre d'action. Il s'agit des résolutions 1820 (2000), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015) et 2493 (2019).

Pour rappel, en septembre 2010, un forum sous régional regroupant onze (11) Ministres de la Femme, de la Famille et/ou Chargé(e)s des questions de Genre des États membres de la CEDEAO, l'Union Africaine, les Agences du Système des Nations Unies (SNU) et divers(e)s actrices et acteurs de la société civile avait, fortement recommandé aux États de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Actions nationaux de la R 1325 et de ses Résolutions suivantes relatives à l'implication à tous les niveaux des femmes dans la prévention, la gestion des conflits et dans la reconstruction post conflits.

A cet égard, le Sénégal, a, dès l'année suivante, élaboré son premier plan d'actions, couvrant la période 2011-2015.

En 2013, Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté une nouvelle Résolution dénommée R2122 demandant aux États de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la 1325, pour en dégager les forces et les faiblesses pour de nouvelles perspectives plus prégnantes. Mais comme on peut le constater, des périodes de décalage ou de latence, semblent subsister entre l'adoption des différentes résolutions et leur traduction en politiques, programmes et stratégies concrètes, eu égard sans doute à leur caractère non contraignant. Ainsi, ce n'est qu'en mai 2015 qu'une évaluation a été conduite avec l'appui d'UNOWAS sur la mise en œuvre de la R1325 au Sénégal. Les recommandations et nouvelles pistes d'orientations mettaient particulièrement l'accent, entre autres, sur la formulation d'un second plan d'actions pour une matérialisation concrète et une consolidation des acquis et surtout de tout le potentiel d'intervention de la société civile sénégalaise dans le domaine de la paix et de la sécurité.

C'est dans cette logique qu'il faut inscrire le présent travail de réactualisation qui vise d'une part à établir le diagnostic du premier plan d'actions (2011-2015), et d'autre part, sur la base de ce diagnostic, à formuler de nouvelles stratégies et actions à mettre en œuvre dans le cadre du second plan d'actions (2020-2024).

Ce PAN de seconde génération, traduit fortement l'engagement du Gouvernement du Sénégal à disposer d'un outil de base qui harmonise les visions et coordonne la mise œuvre de toutes les actions qui convergent vers la prise en compte des droits et besoins spécifiques des femmes et des filles dans les processus de paix, de sécurité et de réconciliation nationale, en mettant un accent particulier sur la prévention.

1.1.Contexte et justification

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies préconise une approche globale. Elle exhorte les États membres à assurer une plus grande représentation des femmes à la prise de décision dans les institutions et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des différends. Elle demande aux parties aux conflits armés de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre les actes de violence pendant les guerres et de leur donner la possibilité de participer aux processus de paix afin de trouver des solutions à long terme.

Après près de deux décennies de mise en œuvre, il a été établi un consensus doxique selon lequel la participation des femmes aux négociations de paix améliore la qualité des accords conclus et accroît les chances d'une mise en œuvre fructueuse.

Au plan sous régional, la CEDEAO a pour sa part adopté en 2010 la Déclaration de Dakar sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce Forum Sous Régional a regroupé onze (11) Ministres de la Femme, de la Famille et/ou Chargé(e)s des questions de Genre, avec la participation de l'Union Africaine, des Agences du Système des Nations Unies (SNU) et divers(e)s actrices et acteurs de la société civile pour les amener à se pencher sur les conflits en cours et/ou probables au niveau de ses pays membres. Pour traduire en actes ce Plan d'Action Sous Régional, le Forum a formulé une forte recommandation à l'endroit des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie pour l'élaboration et la mise en œuvre par chaque pays d'un Plan d'Action National portant sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU et de ses Résolutions suivantes relatives à l'implication à tous les niveaux des femmes à la prévention, à la gestion des conflits et à la reconstruction post conflits.

Dans le cas du Sénégal, rappelons que depuis son accession à la souveraineté internationale, il a toujours été réaffirmé sa volonté de protéger les droits humains et les libertés fondamentales en renforçant l'égalité de genre par la mise en place d'institutions qui leur donnent corps et des projets et programmes pour les traduire en actes. Aussi a-t-il ratifié et adopté tous les instruments internationaux pertinents en matière de promotion et de protection des droits des femmes. La R1325 reste l'un des plus importants de ces instruments et a été ainsi ratifiée sans réserve.

Au-delà, le Sénégal reste globalement attaché au respect des conventions internationales sur l'égalité entre les femmes et les hommes, matérialisé à travers la Constitution en ses articles 7, 18, 19 et 2. Ces dispositions constitutionnelles font généralement référence à la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et au Protocole et à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme, communément appelé Protocole de Maputo.

Le pays a la particularité d'être un des rares pays d'Afrique de l'ouest à se distinguer par une certaine stabilité, cependant mise à l'épreuve par une crise dans sa partie sud, qui dure depuis plusieurs décennies. Même si elle connaît une accalmie depuis quelques années, cette crise a plusieurs fois été émaillée de violences qui ont pendant longtemps pesé sur la sécurité des populations notamment des femmes, des jeunes et des enfants. En effet, au-delà des pertes humaines considérables enregistrées, elle a induit des déplacements de populations suite aux exactions, au minage des villages et des champs. En résumé cette zone du pays catalyse les préoccupations des autorités qui déploient des efforts militaires, politiques et socio-économiques importants, pour sortir la région de cette impasse. Elle interpelle également la société civile nationale et internationale, les

organisations de femmes etc. qui n'ont cessé de s'investir dans la résolution de la crise, la recherche d'une solution de paix, la prise en charge et la réinsertion des victimes.

Au-delà de cette pesante problématique de la crise Casamançaise dont la résolution connaît des avancées positives, il importe de remarquer que des combinaisons de facteurs peuvent aisément constituer des terrains fertiles de crises en latence auxquels il faut accorder une attention particulière si l'on veut pérenniser l'atout que constitue la stabilité politique du pays. Toute tentative de transformer des engagements politiques internationaux en interventions concrètes sera inévitablement influencée par le contexte particulier du pays. Autrement dit, une claire intelligence de la réalité des environnements même dits de stabilité est nécessaire pour investir davantage dans l'approche préventive des conflits et intégrer les capacités et priorités des femmes dans les processus de construction ou de pérennisation de la paix.

Dans le contexte actuel du pays et de la sous-région ouest africaine, il est important également de relever que l'insécurité humaine, notamment liée au développement d'un banditisme transfrontalier et de mouvements terroristes, sans compter l'accentuation et la multiplication des trafics de toute nature notamment humains et de stupéfiants, apporte un supplément de pertinence à la décision du Gouvernement de réactualiser le plan d'action national sur la Résolution 1325 (2000).

1.2.Objectifs du deuxième PAN R 1325 et suivantes

Le second PAN R1325 a pour but de « Mettre en œuvre et assurer la coordination et le suivi de la Résolution 1325 et Suivantes du CSNU au niveau national ». Son objectif global est d' « Assurer une meilleure participation des femmes et des jeunes filles à la prévention et à la gestion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'une meilleure prise en charge de leurs besoins spécifiques en matière de protection et de relèvement post crise ».

La réalisation de cet objectif global sera envisagée à travers cinq (5) composantes principales liées chacune à un objectif spécifique à savoir :

- **Composante 1 – Prévention** : Mettre en place un mécanisme national intégré d'alerte précoce et de prévention des crises, des conflits et toutes menaces à la paix notamment l'extrémisme violent, et de lutte contre l'insécurité des femmes et jeunes filles.
- **Composante 2 – Protection** : Garantir les conditions de sécurité pour les femmes et les jeunes filles en tout temps et dans des situations de crise ou de conflit, contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexuel ou basées sur le genre en améliorant les services de la Justice, de la Police et de l'Armée à cet effet.
- **Composante 3 – Participation et Promotion** : Favoriser la représentation et la responsabilisation des femmes dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix par les FDS et dans les missions diplomatiques.
- **Composante 4 – Relèvement post-crise** : Accompagner les femmes et les jeunes filles victimes de situations de crises pour leur réinsertion professionnelle, le développement de leur résilience et autonomisation économique, et la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie.
- **Composante 5 – Coordination de la mise en œuvre du PAN2-R1325** : Assurer la fonctionnalité du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PAN2-R1325 et Suivantes et une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

1.3.Envergure de la formulation du PAN-2 R1325

Le cadrage géographique

Du point de vue géographique, la formulation du Plan d'action National de la R1325 revêt une portée nationale. Le processus de son élaboration a été très participatif. Mais les investigations ont davantage porté sur les régions du pays où nous relevons les plus grandes menaces ou abus de fait, subies par des femmes et des jeunes filles. Il s'agit précisément des zones frontalières au nord, sud, sud-est et centre du pays, marquées par certaines tensions entre communautés porteuses de germes de conflits. Ainsi, les régions administratives visitées sont :

- Au Sud : Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ;
- Au Sud-est : Tambacounda, Bakel et Kédougou ;
- Au Nord : Matam et Saint-Louis ;
- Au Centre : Diourbel, Kaolack, Fatick, Kaffrine.

Bien évidemment la région de Dakar a fait l'objet d'investigations, eu égard au fait que comme pour d'autres problématiques, elle constitue le centre d'impulsion de nombreuses actions déroulées sur le terrain et concentre par la même occasion la plupart des ONGs, Agences du Système des Nations Unies, des organisations régionales et sous régionales qui œuvrent en faveur de la R1325.

Le cadre politique de formulation du PAN2-R1325

L'arrimage du PAN2 de la R1325 à un cadre politique référentiel dont il concourt à la mise en œuvre permet une mise en relief des liens logiques et de la cohérence d'ensemble entre la vision prospective du pays, le cadre de développement et le plan d'actions en question. Ainsi, le premier cadre de référence à invoquer est en toute logique le Plan Sénégal Emergent (PSE), dont la vision est celle d'un pays « émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ». Le second cadre de référence est la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) mise en œuvre depuis 2006 et visant à consolider et amplifier les acquis des femmes dans le respect de leurs droits et une équité et égalité des chances et opportunités entre les hommes et les femmes.

Au-delà de ces deux cadres de référence, l'exercice de conception du PAN1325 est basé sur les articulations pertinentes avec les autres politiques et stratégies ayant une interaction avec la paix et la sécurité (voir schéma d'articulation).

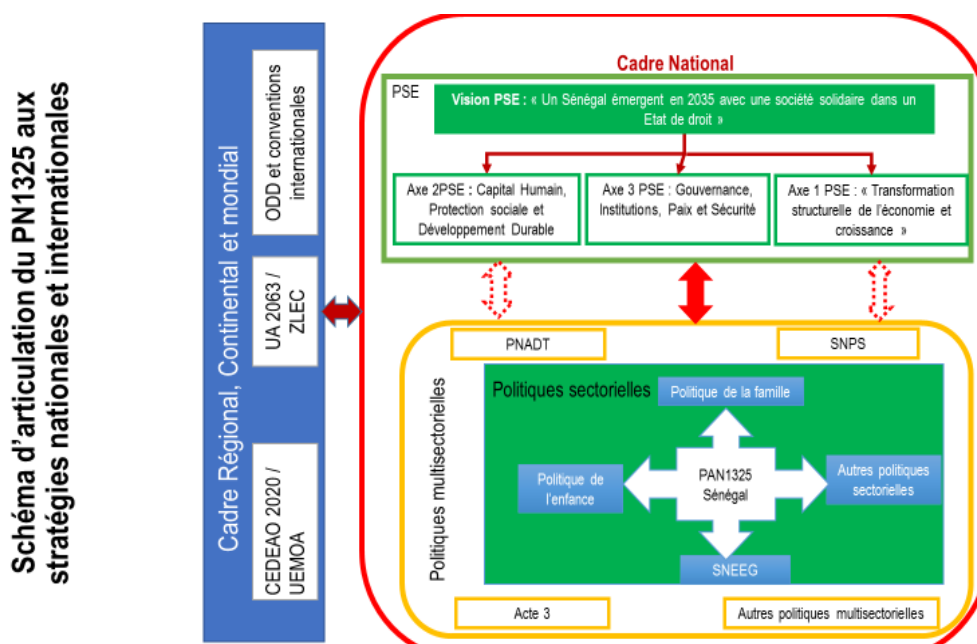


Figure 1 : Schéma d'articulation PAN-R1325/ politiques nationales et conventions internationales

1.4.Démarche d'exécution et outils utilisés

L'approche méthodologique de formulation du second Plan d'action de la R1325 a été participative et itérative. Reposant sur des procédés combinant une bonne articulation entre les différents niveaux d'investigation, les modes de collecte de données, ainsi que l'implication de différents acteurs. La matérialisation de cette approche s'est ainsi faite à trois niveaux : i) les parties prenantes institutionnelles (administrations centrales ; Institutions parlementaires et conseilères ; Institutions déconcentrées et décentralisées ; ii) les Organisations de la Société Civiles (OSC) ; iii) les Partenaires Techniques et Financiers (organismes du Système des Nations Unies, coopération bilatérale et multilatérale).

Par ailleurs, au regard de contraintes multiformes liées à la persistance de pratiques traditionnelles fortement ancrées, aux modes traditionnels de résolution des conflits, à la complexité de la question de l'accès au foncier et aux ressources etc., il a été jugé nécessaire d'impliquer les communautés locales des zones ciblées en vue de leur adhésion et appropriation de la mise en œuvre du PAN-R1325.

Pour ce faire, l'ensemble des parties prenantes sociales, ainsi que les sphères de prise de décision au niveau local, constituées par les différents catégories d'acteurs communautaires et organisations socioprofessionnelles ont été impliquées dans le processus.

Les outils de collecte et d'analyse des données utilisés (Voir annexe 1)

En vue de mieux faciliter la concertation entre acteurs de catégories différentes ainsi que les discussions lors des ateliers, différents outils ont été utilisés de manière complémentaire, pour collecter et analyser les informations, tout en réduisant les asymétries et en préservant la qualité des informations collectées. Il s'agit :

- Des outils d'analyse :
 - Une grille d'analyse des documents (GAD) ;
 - Un Guide d'entretien individuel approfondi (GEIA) ;
 - Un Guide de focus group (GFG).
- Des outils de diagnostic :
 - Arbre à problèmes ;
 - Matrice d'analyse des parties prenantes ;
 - Matrice SEPO (Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles).
- Des outils de définition des orientations :
 - Matrice à solutions ;
 - Arbre à objectifs ;
 - Diagramme d'analyse des stratégies ;
 - Matrice de priorisation.

1.5.Cadre de référence du PAN-R1325

Le Sénégal a ratifié la quasi-totalité des instruments et mécanismes internationaux, régionaux et sous régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme et particulièrement des femmes. On peut citer entre autres :

1.5.1. Au niveau international

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH 1948)** qui énonce les libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, hommes et femmes ;
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)** qui réaffirme le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, définit la notion de discrimination et établit un programme d'action visant à atteindre l'égalité dans tous les domaines, politique, économique, social et culturel auquel souscrit entièrement le Sénégal ;

- **La Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes (DEVEF)**
- **La Plateforme de Beijing** qui désigne douze (12) domaines critiques dont le quatrième et le cinquième portent respectivement sur la violence à l'égard des femmes et les femmes en situation de conflits armés ;
- **Les Objectifs de Développement Durable (ODD)** qui prennent le relais des OMD et qui constituent aujourd'hui un consensus global fort sur les orientations et les actions à mettre en œuvre pour davantage réduire l'incidence de la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

1.5.2. Au niveau régional et sous régional

- **La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples** qui s'appuie sur la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et la Charte des Nations unies ainsi que sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **Le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique de 2003 (Protocole de Maputo)** qui vise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes et la mise en œuvre, à cet effet, de stratégies d'information, d'éducation et de communication.
- **La Déclaration solennelle des chefs d'État et de Gouvernement sur l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004)**. Elle réaffirme l'engagement des pays membres au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, tel qu'énoncé dans l'Article 4 (1) de l'Acte constitutif de l'Union africaine.
- **L'Acte Additionnel de la CEDEAO pour l'Égalité des Droits entre les Femmes et les Hommes pour un développement durable en Afrique de l'Ouest** qui recommande entre autres « ... la gestion concertée et harmonisée des crises et calamités, la participation des femmes à la prise de décision etc. ».

1.5.3. Au niveau national

Pour mettre en œuvre ces différents engagements, notre Pays a pris un certain nombre de mesures tendant à conformer notre législation nationale aux dispositions des instruments sus mentionnés d'une part, et à disposer de cadres stratégiques et opérationnels pour la promotion des droits des femmes et de leur sécurité. Nous pouvons citer parmi elles :

- **La Constitution de 2001** révisée en 2016 et qui réaffirme clairement dans son préambule la reconnaissance par l'État du Sénégal des droits de la femme et de la petite fille. Elle affirme de manière explicite l'adhésion du Sénégal « ...aux instruments internationaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies et l'Union Africaine », particulièrement la CEDEF et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.
- **Le Plan Sénégal Emergent (PSE)** notamment en son axe 3 portant sur Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité, met l'accent sur la nécessité de « construire durablement la paix et la cohésion sociale, à travers la prise en compte des spécificités, la promotion de la culture de la paix, la concorde et la solidarité nationale, l'organisation d'une concertation nationale sur la Casamance, la lutte contre la violence basée sur le genre et le renforcement du dialogue social ».
- **La Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG II – 2016-2026)** dont la vision est de « contribuer à faire du Sénégal un Pays émergent en 2025 avec une société solidaire dans un État de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

1.5.4. Domaines d'analyse considérés

1.5.4.1. Typologie des conflits et incidences sur la sécurité des femmes et jeunes filles

Cette analyse permet de mieux spécifier et comprendre les différentes formes ou types de conflits à prendre en compte dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle permet non seulement de circonscrire le champ d'intervention du plan d'actions à mettre en œuvre, mais également de définir clairement la nature, les formes de manifestation, les acteurs en jeu, les causes et les conséquences des différentes catégories de conflits à répertorier. Les implications de chaque type de conflit appellent de manière spécifique des interventions efficaces en vue de garantir la paix et la sécurité, notamment pour les femmes et les jeunes filles tel que ciblées par la R1325. Cette spécification permet également de veiller à mieux impliquer les femmes dans leur prévention, leur gestion et leur règlement à tous les niveaux de décision, de planification des actions et de leur mise en œuvre et suivi-évaluation.

- Les conflits internationaux, frontaliers ou transfrontaliers

Il convient de noter d'emblée que globalement, nous assistons aujourd'hui dans le monde à de nombreux conflits de toutes formes, qui représentent une entrave sérieuse au développement des populations. On distinguera globalement les conflits armés, faisant l'objet d'une guerre ouverte entre deux entités distinctes avec des territoires respectifs et mobilisant des armes à feu ou armes lourdes, et les conflits non armés à l'allure de guéguerres entre deux communautés proches, avec toutefois des possibilités de pertes en vies humaines. Parmi ces catégories de conflits les plus fréquents il faut citer les conflits internationaux ou frontaliers/ transfrontaliers.

Ces derniers opposent deux ou plusieurs pays ou groupes communautaires ou culturels partageant des frontières communes.

D'origine militaire, le terme « frontière » est souvent source de tensions, de convoitise de ressources naturelles et de conflits circonscrits ou étendus du fait d'un besoin de conservation de l'intégrité du patrimoine de chaque État et de son peuple. La délimitation des territoires revenant respectivement à chaque pays constitue essentiellement la principale cause des conflits transfrontaliers. Il s'y ajoute conséquemment la question de la nationalité ou de la gestion, l'accès et le partage des ressources disponibles aux confins de chaque limite frontalière avec un État voisin. Cela explique entre autres que l'essentiel des conflits transfrontaliers revêt un caractère communautaire, faisant intervenir dans de rares cas des forces armées des États, sinon pour uniquement positionner des casernes de surveillance des frontières et de prévention de débordements éventuels dans des affrontements entre communautés.

Dans la plupart des cas, ces types de conflits ont un impact bien plus considérable sur les femmes. En effet, elles sont souvent les principales actrices économiques et de production dans les communautés et les familles notamment dans les zones rurales et périurbaines où éclatent le plus souvent ces types de conflits. Elles restent donc la catégorie sociale la plus vulnérable dans ces situations de conflits transfrontaliers. Dans la partie Sud du Sénégal, des exemples ont été cités de femmes victimes d'agressions parfois mortelles lors de vols de bétails ou de produits agricoles post récoltes perpétrés par des bandes de malfaiteurs provenant de pays frontaliers.

- Conflits nationaux et interrégionaux

Ce sont des conflits internes, souvent armés, dont l'origine est soit socio ethnique et identitaire, soit religieuse, soit économique (lorsqu'ils opposent deux régions d'un même pays), soit du fait d'un soulèvement d'un groupe appartenant à une des régions du pays, dans un élan séparatiste ou indépendantiste. Dans ce dernier cas, le conflit est très circonscrit le plus souvent et n'oppose en réalité qu'un groupe ou une faction d'une rébellion séparatiste à l'armée nationale qui s'interpose par sa mission de défense de l'intégrité du territoire national.

C'est le cas de la crise en Casamance dans la partie Sud du Sénégal où depuis le début des années 80, une rébellion armée menée par le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) a fait des centaines de victimes, des milliers de blessés et plusieurs dizaines de milliers de personnes déplacées soit à l'intérieur, soit réfugiées dans d'autres pays.

- **Les conflits interethniques ou communautaires basés sur l'exploitation des ressources**

Il s'agit le plus souvent de conflits non armés, donc sans guerre, dus soit à des querelles ethniques à fond identitaire, soit à des conditions délétères de cohabitation entre des groupes d'obédience religieuse différente, soit à des rivalités socioéconomiques ou politiques, soit encore pour la plupart des cas, au partage ou à la gestion d'espaces, de ressources ou de facteurs de production.

La stratification sociale, la division sociale du travail ou la stigmatisation socioprofessionnelle peuvent aussi souvent être le soubassement de tels conflits. Et dans les cas les plus fréquents, la rareté des ressources naturelles ou le déficit d'infrastructures et installations sociales de base suscitent les rivalités entre groupes. Le cas le plus patent que l'on peut citer dans ce cadre est celui des conflits récurrents sur toute l'étendue du territoire entre éleveurs et agriculteurs. Étant entendu que le niveau d'acuité de ces conflits varie d'intensité selon les zones, selon les périodes de l'année, et même selon certains facteurs naturels comme l'abondance ou non de la pluviométrie.

- **Conflits familiaux**

Ils opposent pour la plupart des conjoints, des coépouses ou leurs enfants. Ils sont à l'origine des violences basées sur le genre (VBG) qui peuvent être de nature physique, économique pour la majorité des cas, psychologique, verbale ou sexuelle. Ces types de conflits sont pour la plupart des cas au désavantage des femmes qui soit se résignent à rester dans leurs foyers afin de ne pas être stigmatisés par la communauté et la pression sociale, soit quittent le lien conjugal par le divorce et se retrouvent sans aucun type de soutien dans la prise en charge de leurs enfants.

Il peut également arriver que ces conflits interfamiliaux se déclarent entre belles-familles découlant de problèmes subsistants entre conjoints. Dans ces cas de figure, on note très rarement le recours à la justice comme c'est le cas le cas lorsque le conflit oppose les deux conjoints. Les enfants restent également dans les deux cas, des victimes innocentes dont la scolarité est souvent compromise avec certains qui finissent dans la rue, faute de prise en charge adéquate des parents ou par des structures habilitées à la protection de l'enfant.

1.5.4.2. Cartographie des acteurs et initiatives de prévention et gestion de la paix et de la sécurité

Cette section identifie et dresse le profil des organisations, institutions publiques, Gouvernementales ou non Gouvernementales, nationales, régionales et internationales dont les objectifs et stratégies, les actions ou initiatives s'orientent dans le même sillage que les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution R1325 au Sénégal. Leur identification par groupe ou catégorie d'acteurs et leur caractérisation permet d'emblée, et dans la perspective de la déclinaison de la stratégie, des actions et activités du PAN2 de la R1325, d'analyser et de cibler leurs rôles, leurs contributions et les actions coordonnées qui pourraient être développées avec ces différents groupes d'acteurs, en vue d'une harmonisation, intégration et synergie efficaces et efficientes dans la mise en œuvre du PAN2. (Voir annexe 2).

Le diagnostic établi sur la mise en œuvre du premier Plan d'Actions National de la R1325 et Suivantes par le Sénégal porte essentiellement sur les actions menées par les différentes parties prenantes et qui concourent de façon directe ou indirecte soit à la prévention, soit à la participation, ou encore à la protection pour la paix et la sécurité, notamment des femmes et des jeunes filles. Il importe de préciser de prime abord que la « sécurité » s'entend ici au sens holistique du terme à travers l'analyse des actions et activités développées sous le prisme de ces trois axes majeurs de la résolution.

En effet, lorsque nous parlons de sécurité dans le cadre du PAN-R1325, nous faisons également référence à la sécurité humaine dans son intégralité et toute sa complexité. Rappelons en cela que la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) 1994 au Caire décline la sécurité humaine à travers l'acte de garantir que tout être humain puisse vivre "à l'abri du besoin" (*"freedom from want"*) et "à l'abri de la peur" (*"freedom from fear"*)¹. En d'autres termes, au-delà du simple concept de sécurité et sûreté "physique" ou de défense, dont sont garantes la police, l'armée, la gendarmerie etc., nous intégrons dans ce vocable la sécurité sociale, la sécurité économique, ainsi que les droits humains en général, y compris les droits politiques et ceux liés à l'environnement et au développement humain en globalement.

2.1. Les points forts

La Résolution 1325 a l'avantage de porter sur des thématiques (femme, paix et sécurité) qui sont largement prises en charge traditionnellement et depuis déjà plusieurs décennies par la société civile nationale en général, et les organisations féminines en particulier. Au niveau national, ces organisations ou associations ont toujours développé des stratégies et mis en œuvre des actions fortes dans le sens de la protection des droits des femmes et des filles, la promotion du leadership et de la participation politique de ces dernières, mais également la lutte pour l'instauration d'un climat de paix et de sécurité.

Dans le contexte spécifique de la R1325, des actions de sensibilisation et de formation dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité ont été menées avec l'appui des partenaires techniques et financiers par les organisations de la société civile (la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance, le REPSFECO, FAFS, le Réseau Siggil Jiggen, AMLD, GIF, le COSEF, FAS, FEPRODES etc.) dans plusieurs régions, et particulièrement en Casamance.

Ces actions ont contribué à lutter contre les VBG, une meilleure implication des femmes dans les processus de prévention des crises et de gestion de la paix dans la région naturelle de la Casamance.

2.2. Les points faibles

Il est ressorti globalement du diagnostic fait de la mise en œuvre du premier Plan d'Actions National de la Résolution 1325 (2000) Femmes, Paix et Sécurité la nécessité de renforcer la sensibilisation et la communication à tous les niveaux.

¹ America's Climate Choices: Panel on Advancing the Science of Climate Change, National Research Council, Advancing the Science of Climate Change, Washington, DC, The National Academies Press, 2010 (lire en ligne [archive]), « "Chapter 16. National and Human Security". », p. 389 :

L'inexistence d'un dispositif fonctionnel de coordination et bien articulé au niveau national, central et régional de mise en œuvre et de Suivi-évaluation du PAN-R1325 a été le point le plus évoqué dans les faiblesses de ce plan d'action.

2.3. Difficultés et contraintes

Le contexte national actuel et celui de la sous-région ouest africaine, à l'image du contexte international sont marqués par une insécurité humaine galopante, du fait notamment du développement d'une criminalité transfrontalière et de la montée des mouvements terroristes, sans compter l'accentuation et la multiplication des trafics de toute nature notamment humains et de stupéfiants et d'autres produits prohibés. Dans un tel contexte, l'enjeu majeur reste la protection des populations, particulièrement des couches les plus vulnérables à savoir les enfants, les femmes et les jeunes filles.

Les risques d'insécurité pour les femmes et les jeunes filles sont fortement accentués par leur niveau de vulnérabilité économique. En effet, dans la perception de l'ensemble des acteurs interrogés, autant au niveau institutionnel que communautaire, la pauvreté reste le premier soubassement de l'insécurité et de plusieurs crises ou conflits.

Malgré des avancées considérables du fait des importants efforts consentis par l'État, les OSC et les partenaires au développement, il faut constater que des défis majeurs demeurent à relever. Il s'agit notamment du renforcement de l'accès des femmes aux facteurs de production, de l'amélioration des conditions de transport, de la promotion de la santé Mère-Enfant, du renforcement de l'accès à des installations adéquates pour l'allègement des travaux des femmes, de l'approvisionnement en eau potable et de l'électrification notamment en zone rurale.

Ainsi, il est noté à travers le diagnostic fait, un appel fort de la part de tous les acteurs et actrices rencontrés pour le renforcement de la prise en charge de la situation de crise et d'insécurité pesante dans laquelle vivent aujourd'hui nos communautés, et dont singulièrement les femmes, les jeunes filles et les enfants restent les plus exposés. La mise en œuvre efficace du Plan d'Actions National de la R1325 constitue aux yeux de ces personnes rencontrées un grand espoir de renouer avec la paix définitivement, d'assainir les relations et échanges transfrontaliers avec les pays voisins, et de mieux sécuriser les femmes et les jeunes filles, avec un accent particulier à mettre sur la prévention qui reste au début de tout changement réel et durable. Cela permettra aux femmes et aux jeunes filles de jouer pleinement leurs rôles dans les processus ou mécanismes de gestion de la paix, de lutte ou de prévention des crises et de l'insécurité de toute nature, mais ultimement, dans le développement du pays.

2.4. Les acquis

2.4.1. Les initiatives de la société civile

Au niveau de l'implication et de la participation des femmes et des organisations féminines aux dispositifs, mécanismes et actions mis en œuvre pour la paix et la sécurité

L'implication et la participation des femmes à ce titre restent encore très faibles, même s'il faut reconnaître qu'en Casamance, les organisations de femmes ont considérablement contribué au processus de paix.

Par ailleurs, certaines ONG et associations nationales concourent indirectement à travers leurs agendas respectifs, à l'atteinte des objectifs d'implication et de participation active des femmes dans la construction de la paix, la prévention et la lutte contre les violences et l'insécurité des femmes et des jeunes filles. L'envergure et les orientations de ces différentes actions font qu'elles touchent quasiment l'ensemble des axes et objectifs prioritaires de la R1325.

Dispositifs et mécanismes communautaires d'alerte précoce et de prévention des conflits et gestion de la paix

Afin de prévenir les situations conflictuelles, des mécanismes d'alertes précoces sont mis en œuvre et/ ou proposés par les communautés et les acteurs de la société civile dans toutes les régions de l'intérieur. On compte ainsi :

- Les médiations et régulations développées à l'initiative des Imams en Casamance et aussi au niveau national avec l'Association des Imams et Oulémas du Sénégal ;
- L'intervention des « Bajenu gox » ;
- Dans les régions Nord, Centre et Sud-Est, une délimitation des zones de pâturage est opérée avec l'appui de certains services déconcentrés de l'État, en vue d'éviter les conflits agro pastoraux qui sont de plus en plus nombreux et qui constituent des germes puissants de conflits intercommunautaires.
- L'instauration de cadres de dialogues communautaires sur la gestion des conflits fonciers, notamment dans le cadre de certains projets mis en œuvre avec le concours de partenaires au développement ;
- Les Conseils de quartier tout comme les Conseils de village qui constituent des cadres importants et incontournables de prévention et de gestion des conflits, et de promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle communautaire.

Acquis et réalisations du PAN-1 de la R1325 et Suivantes en matière de Protection intégrant les dispositions de la R1820

Différentes actions sont menées par divers acteurs en vue de la protection et de la promotion de la paix et de la sécurité pour les femmes et les jeunes filles. Force est cependant de reconnaître que ces multiples actions demeurent encore très faibles et laissent subsister d'importants besoins dont la prise en charge se pose avec de plus en plus d'acuité. Nous pouvons citer parmi elles : i) l'implication accrue des jeunes filles dans la gestion des processus de paix et de gestion des crises et conflits ; ii) la disponibilité d'infrastructures d'accueil, de prise en charge et d'orientation des femmes et filles victimes de violences (cases-foyers, boutiques de droit, maisons de justice, centres d'écoute, d'accueil ou d'hébergement etc.) ; iii) une meilleure vulgarisation et suivi des formations et capacitations sur les droits humains, la lutte contre les VBGs, et aussi la prévention des crises et conflits.

Enfin, les comités régionaux du CLVF rencontrés dans toutes les régions organisent également des séminaires de formation des jeunes en techniques d'animation, de plaidoyer et de lobbying, en counseling. Pour une meilleure prise en charge des femmes et des filles victimes de violences et d'abus, des débats et des émissions radio sont également organisés à travers les radios communautaires locales en vue d'atteindre au maximum leurs cibles.

2.4.2. L'appui des organisations régionales, internationales, et des agences des Nations Unies

Les partenaires techniques ont accompagné la formulation et la mise en œuvre du PAN-R1325. Il ont accompagné et facilité la formation de 2 médiatrices au niveau national sur les questions de participation et de responsabilisation des femmes dans la gestion de la paix et de la sécurité et la prévention des conflits et des violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Par ailleurs, il a été mis en place en avril 2009 un Groupe de Travail Jeunes, Femmes, paix et Sécurité en Afrique de l'ouest et au sahel dont le Sénégal est membre. La coordination est assurée conjointement par UNOWAS et ONU-FEMMES. Le Groupe de travail se veut une plateforme inclusive et participative de partage d'expériences, d'analyse et d'évaluation des initiatives et efforts de la sous-région dans la promotion et la mise en

œuvre des résolutions 1325 (2000) et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, les Jeunes, la Paix et la Sécurité.

De nombreuses autres initiatives sont prises par plusieurs autres organisations dans le domaine de la prévention, de l'alerte précoce et de la protection des femmes et des jeunes filles pour la paix et la sécurité. Nous pouvons citer parmi elles l'intervention du REPSFECO régional en partenariat avec l'AMLD qui a fortement contribué à la gestion communautaire de la paix et de la sécurité, la prévention, la sensibilisation, le respect et la sauvegarde des droits des femmes ainsi que leur leadership participatif.

Par ailleurs, le programme national d'alerte précoce, outil d'observation et de surveillance pour la prévention des conflits et la prise de décision que gère le WANEP en partenariat avec la CEDEAO a permis de renforcer les capacités des organisations féminines leaders que sont USOFORAL, KABONKETOR, et la Plateformes des Femmes pour la Paix en Casamance sur le dialogue et la médiation et sur l'autonomisation économique des femmes entre autres. Ce programme a également développé des sessions d'information et de sensibilisation dans plusieurs lycées et collèges du pays et organisé la célébration de la journée de la paix avec l'organisation de conférences thématiques dans les localités les plus reculées du pays à l'exemple de Dara pour l'édition du 21 septembre 2019.

2.4.3. Les initiatives Gouvernementales

Le Sénégal est fortement engagé dans la lutte pour la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux des femmes, des jeunes filles et des enfants.

Au plan juridique, l'on peut noter qu'aujourd'hui, d'importants progrès ont été enregistrés en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Plusieurs dispositions ont été prises dont :

- **La Loi sur la parité** : elle constitue une avancée considérable dans la reconnaissance et le respect des droits des femmes et la nécessité de leur offrir les mêmes chances d'accès à tous les niveaux de responsabilité politique.
- **La criminalisation du viol** : en juin 2019, réagissant à un contexte social national fortement marqué par une exacerbation et la recrudescence des cas de viols et de violences commis à l'égard des femmes et des jeunes filles, le Président de la République a demandé en Conseil des Ministres, au Ministre de la Justice et au Ministre en charge de la Famille « de faire adopter avant fin octobre 2019, les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires criminalisant le viol et la pédophilie ». ² Et selon le communiqué, le Président de la République a rappelé à cet égard au Gouvernement « l'impératif de lutter avec rigueur contre les violences de toute nature, faites aux femmes, et de conforter leur rôle indispensable dans l'épanouissement et le bien-être familial ».
- La mise en place d'un fonds d'assistance judiciaire par l'État dont 25% sont affectés aux femmes victimes de violences.
- La mise en place un comité technique de révision des dispositions législatives et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes sous l'autorité du Garde des sceaux, Ministre de la Justice dont les travaux ont été sanctionnés par la production d'un rapport de proposition de modification de certaines dispositions jugées discriminatoires à l'égard des femmes.

Le Sénégal s'est engagé dès le début des années 80 à intégrer les personnels féminins dans les Forces de Défense et de Sécurité (FSD). Cette décision des autorités politiques s'est matérialisée à travers l'adoption de la

² Communiqué du Conseil des Ministres du Gouvernement du Sénégal du jeudi 13 juin 2019.

Loi 82-17 du 23 juillet 1982 puis du Décret 2007-1244 du 19 octobre 2007 portant recrutement de personnels féminins dans les Armées.

Ainsi, le Ministère des Forces Armées s'est doté depuis 2012 d'une Stratégie Sectorielle Genre des Forces armées SSG/FA 2012-2022 dont le but est de *promouvoir l'équité et l'égalité dans les Forces Armées*. Plusieurs dispositions concrètes ont été ainsi prises pour sa mise en œuvre, à savoir entre autres :

- La révision du cadre législatif pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des filles
- la désignation d'un point focal genre à l'EMGA, au Haut Commandement de la Gendarmerie (HCOMGEND) et la prise en compte des questions de genre par les Chefs de Chaîne Ressources Humaines dans toutes les Armées et Services ;
- l'adoption de mesures de discrimination positive ;
- la réalisation d'équipements adaptés aux MDR (Militaires Du Rang) féminins.³

Au-delà de ces mesures, cette volonté s'est également concrétisée à travers l'accès des femmes à plusieurs spécialités leur permettant de prétendre à la presque totalité des emplois, au même titre que les hommes, dans l'Armée de l'Air, la Marine et les Services.

Aujourd'hui, les tendances laissent déjà noter un bon niveau de réalisation et d'atteinte des cibles d'objectifs fixés pour 2020. En effet, pour une cible de représentativité globale des femmes dans les FDS fixée à 10% en 2022, nous sommes déjà à 5% en 2019. Aussi on note un bon niveau de représentation des femmes dans les missions de maintien de la paix.

Par ailleurs, le Plan d'Actions National pour l'Éradication des Violences Basées sur le Genre et la Promotion des Droits Humains (PAN/VBG – 2017-2021) qui opérationnalise le Programme Conjoint de Lutte contre les VBG et de Promotion des Droits Humains, constitue également un excellent outil qui contribue à la mise en œuvre de cette Résolution.

Des cases culturelles de citoyenneté et de bon voisinage sont installées à la frontière avec des pays voisins à l'initiative de la Commission Nationale de Gestion des Frontières (CNGF) qui vise à travers cet outil d'intégration et de construction de la paix, à matérialiser la volonté de l'État de développer des stratégies d'adaptation au voisinage en vue d'une meilleure cohabitation avec les communautés voisines des pays limitrophes dans la paix, la sécurité, la cohésion sociale et le développement de nos pays respectifs.

10 jeunes volontaires d'appui à la gestion des frontières (VAGF) ont été ainsi formés en mars 2019, puis installés par équipes de 2 volontaires au niveau des cinq (5) cases culturelles déjà fonctionnelles depuis avril 2019. Ces cases sont localisées à Guéméjé (Kédougou), Méhiou, Kidira (Tambakounda), Karang (Fatick) et Toubacouta (Fatick). Ces jeunes volontaires mènent déjà des activités importantes dans le cadre de la sensibilisation/information sur les enjeux de la paix et de la sécurité à la frontière entre communautés sénégalaises et des autres pays voisins.

Ces activités portent essentiellement sur :

- des conférences animées par des personnes ressources locales (enseignant(es), autorités administratives, responsables d'organisations féminines, responsables d'associations de jeunes, etc. sur des thématiques liées au genre, à la paix et la sécurité transfrontalière ;

³ Ministère des Forces Armées, Stratégie sectorielle genre des forces armées SSG/FA 2012 – 2022

- des conférences religieuses pour faire intervenir les notables religieux de leurs localités sur les thématiques ciblées ;
- des forums d'éducation citoyenne à la paix, la sécurité et la prévention des conflits inter communautaires.

L'approche utilisée par les VAGF repose essentiellement sur la médiation, la facilitation et la sensibilisation. Ils travaillent en étroite collaboration avec la Police et la Gendarmerie, et font des rapports mensuels à l'État-Major Général des Armées (EMGA).

3.1. Principaux enjeux en rapport avec la paix et la sécurité

Les questions de paix et de sécurité constituent dans le contexte national actuel du Sénégal, à l'image de plusieurs pays de la Sous-Région, une préoccupation majeure, autant pour l'État que pour les populations. L'enjeu fondamental reste pour le Sénégal de consolider les acquis et avancées considérables notés depuis quelques années dans le règlement de la crise casamançaise d'une part, et de promouvoir un climat de paix et de stabilité sociale globale sur le territoire national, en mettant un accent particulier sur la prise en charge de la protection et la sécurité des femmes et des jeunes filles d'autre part. Cette catégorie étant les principales victimes des crises et tensions sociales, politiques, intercommunautaires ou familiales, il est par conséquent nécessaire de renforcer leur implication dans les processus décisionnels, d'exécution et de suivi des initiatives visant à asseoir et pérenniser les conditions d'une paix et d'un climat de sécurité réels et permanents en tout temps et en tout lieu.

Les constats faits au niveau continental ont amené tout récemment en 2019 le CSNU à adopter la Résolution La résolution 2493 (2019) sur proposition de l'Afrique du Sud et qui « invite instamment les États Membres à appliquer pleinement les dispositions de toutes ses résolutions » concernant « les femmes et la paix et la sécurité » et à « intensifier leur action, à cet égard ». Cette même Résolution demande également aux États quand ils soutiennent des processus de paix, de favoriser l'inclusion et la participation des femmes aux pourparlers de paix « dès le début et sur un pied d'égalité avec les hommes ». Pour rappel, la participation des femmes en 2018 plafonnait à 30% des négociateurs et seulement 4% des signataires dans les grands processus de paix, selon ONU-Femmes.

Nous pouvons ainsi, pour ce qui concerne le Sénégal, identifier et analyser ici un certain nombre d'enjeux prioritaires sur lesquels devrait stratégiquement s'orienter le deuxième Plan d'Actions National de la R1325 du fait de leur niveau d'acuité, mais aussi, devant faire l'objet de développement d'une bonne stratégie de prévention, afin de consolider certains acquis et éviter de tomber dans les travers de nombreuses menaces.

3.1.1. La gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles occupe une place centrale dans la prise en charge des questions de paix et de sécurité, du fait de l'impact et des enjeux que charrient ces ressources dans la stabilité d'un pays. Plusieurs conflits déclarés en Afrique ont été, en effet le plus souvent liés à la gestion des ressources naturelles, par le fait notamment de désaccords et de différends entre plusieurs acteurs ou parties prenantes notés sur l'accès, le contrôle et l'utilisation de ces ressources. Des tensions subsistent à cet effet du fait que les populations utilisent les ressources forestières, hydrauliques, herbacées et foncières à des fins différentes, ou entendent les gérer de diverses manières, ce qui induit des risques importants et des conflits intercommunautaires qui affectent au premier degré les femmes.

Au Sénégal, la majorité de la population exploite, vit et tire ses revenus des ressources naturelles à savoir la végétation, les sols, l'eau, les minerais, etc. Le niveau de dégradation voire de raréfaction continue de ces ressources, l'impact des changements climatiques et les effets de l'urbanisation à grande échelle dans plusieurs villes et parfois même en zone rurale, surtout dans les parties ou bastions traditionnels agropastoraux, font que les germes de tensions et de conflits demeurent présents en permanence. C'est le cas dans la zone agro écologique du Bassin arachidier et dans la zone de transition agro pastorale qui couvrent les régions de Kaolack

et Fatick, et dans lesquelles plus de 70% de la population dépendent de l'agriculture et de l'élevage. Et cette dégradation est également souvent liée à une surexploitation de ces ressources par l'homme (coupe abusive, extension de terres cultivables, carbonisation, habitations...), à l'absence de gestion concertée, aux effets climatiques etc.

Aujourd'hui, malgré les efforts déployés par l'État à travers une nouvelle politique de gestion durable des ressources naturelles basée sur l'approche participative, ces problèmes ne sont pris en compte que partiellement, y compris sous l'angle de l'équité de genre, avec des restrictions aux modes d'accès qui réduisent spécifiquement les capacités de résiliences des femmes. D'où un accroissement des charges domestiques et une multiplication et exacerbation des conflits entre éleveurs et agriculteurs qui affectent considérablement les femmes.

Dans la partie orientale du pays, l'exploitation de l'or de Sabadola et de ses environs reste également une activité qui peut, si l'on n'en prend garde, fortement menacer la stabilité de cette zone. La majorité des femmes de cette localité a abandonné les activités agricoles et s'adonne à l'orpaillage traditionnel. Or, cette activité est fortement en conflit avec les activités industrielles d'extraction dont ne cessent de se plaindre les populations, du fait des conditions difficiles et souvent exécrables dans lesquelles elles sont laissées à côté de ces importantes installations industrielles. Aussi, la non prise en compte de la participation des femmes à la gestion des sites d'exploitation, mais aussi à la prévention et la gestion des conflits constitue un important facteur limitant dans la gestion de la sécurité et de la paix autour de l'activité aurifère.

Par ailleurs, en 2022, annonce-t-on, le Sénégal deviendra un pays producteur de pétrole. La découverte de cette ressource catalyse certes des espoirs pour le développement de la Nation, mais interpelle quant à la nécessité de prendre les dispositions pour juguler les conflits qui ont émaillés l'exploitation de cette précieuse ressource dans d'autres pays africains. Les enjeux de l'industrie pétrolière sont multiples. Au-delà de la polémique qu'elle suscite déjà sur les risques environnementaux et socio-économiques, les éventuels risques de conflits tout comme les conséquences sur les rapports de genre ne sont pas à ignorer.

Dans la perspective d'un développement durable et d'une gestion saine des ressources naturelles, le Sénégal doit prêter une attention particulière à l'implication des femmes dans la formulation, la planification, et l'exécution des politiques liées à la gestion des ressources naturelles.

De manière générale, s'assurer que les femmes soient autonomes grâce à un meilleur accès et contrôle des ressources naturelles, telles que la terre, l'eau, les forêts et les minerais, pourrait améliorer les chances de paix. Ainsi, la découverte du pétrole et du gaz doit être un prétexte pour créer de nouvelles modalités de participation des femmes à l'effort de développement et de jouissance des bénéfices de la croissance. Ceci d'autant plus que certains conflits ont pour substrat la mauvaise gestion du patrimoine foncier et des ressources naturelles en même temps qu'ils traduisent le désenchantement des régions qui regorgent de richesses naturelles et qui ne bénéficient pas de leurs retombées économiques.

L'un des objectifs de la R1325 est in fine, d'améliorer les conditions de vie par l'autonomisation et l'émancipation économique et de rompre les cycles de violence qui affaiblissent les droits des femmes. Il faut que le programme sur les femmes, la paix et la sécurité ne se limite pas aux femmes et qu'il place la transformation des rapports de genre dans les sociétés en son centre. Autrement dit, il s'agira d'une approche inclusive qui verra la participation aussi bien des femmes et des hommes pour un processus durable.

Quel que soit le mode de gouvernance arrêté pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal, celui-ci doit inclure la perspective sexospécifique qui chercherait à amoindrir l'impact sur la vulnérabilité des femmes. Car consolider la paix c'est aussi prévenir la discrimination contre les femmes, en corrigeant les inégalités à la base.

L'un des principaux enjeux est également de donner aux femmes la possibilité de participer aux prises de décision à l'échelle locale. Dans un contexte où la gestion de la plupart des ressources naturelles est confiée aux collectivités locales, une plus forte participation des femmes aux dispositifs de gouvernance locale doit s'accompagner d'une claire conscience de l'impact des orientations politiques dans les allocations et la redistribution de celles-ci sur le bien-être des femmes, la cohésion sociale, la paix et de la sécurité pour toutes et tous. Il faut également étudier de plus près le lien entre la Résolution 1325 et le domaine économique dans le cadre de l'émergence, en accordant à l'égalité des sexes un sens plus large, pour aller au-delà des femmes et toucher la communauté toute entière.

3.1.2. L'apaisement des tensions politiques

Le vote est organisé au Sénégal depuis 1948 et des élections sont régulièrement tenues surtout depuis l'accession du pays à l'indépendance. Le Sénégal est d'ailleurs une référence en la matière en n'ayant connu aucun changement anticonstitutionnel de régime politique depuis son indépendance, ce qui fait dire à certains qu'il est un bastion important de la démocratie en Afrique. Cependant, cette vitalité de notre démocratie a sérieusement été entachée par moments, par des violences pré ou post électorales. La période qui a précédé l'élection présidentielle du 26 février 2012 en a été une forte illustration, de même que celles de 2019. Cette tension quasi permanente dans l'espace politique conduit de nombreux régulateurs sociaux (chefs confrériques, membres du clergé, etc.) à tirer la sonnette d'alarme afin d'asseoir les conditions de paix et de stabilité sociale.

En tant qu'actrices et artisanes inlassables de la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité sociale, les femmes militantes de la société civile sénégalaise ont compris et évalué ces enjeux à leur juste mesure, et se posent en avant-gardistes du combat pour l'instauration d'un dialogue franc et rapproché entre acteurs politiques, tout en invitant à garder à l'esprit l'intérêt national. Nous considérons ici que le Plan d'Actions National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 devrait constituer un cadre d'harmonisation et d'expression de cette volonté du mouvement civil féminin national pour jouer pleinement sa partition dans l'apaisement mais aussi la restructuration du champ politique sous ses différentes formes et mécanismes.

Pour rappel, La Plateforme des femmes pour des élections apaisées s'est plusieurs fois mobilisée lors d'élections présidentielles comme législatives, avec comme objectifs principaux : la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide concernant les troubles éventuels ou autres formes de violences susceptibles d'intervenir à l'échelon national ; le renforcement et la pleine participation des femmes à ces processus électoraux.

Encore une fois les femmes jouent un rôle essentiel d'« agent du changement » en offrant des perspectives novatrices pour maintenir la paix. Leur rôle dans la prévention des conflits, les négociations de paix, la protection des civils en tant que soldats de la paix ne sera jamais assez souligné. Cependant, une telle réalité devrait systématiquement être prise en compte dans toutes les stratégies de sortie de crise initiées au sommet de l'État autant dans le champ politique que dans d'autres sphères.

3.1.3. La prise en charge des Victimes de conflits

Entre 1989 et 1991, la crise qui a sévit le long du fleuve Sénégal et qui a opposé des populations riveraines à la frontière du Sénégal et de la Mauritanie s'est soldée par des dizaines de milliers de victimes dans les deux pays dont des milliers de réfugiés de part et d'autres. Depuis, plusieurs initiatives qu'elles soient nationales, ou internationales ont tenté d'apporter leur secours à ces populations réfugiées le long de la berge du fleuve Sénégal. Toutefois, l'aide humanitaire se raréfiant de plus en plus, elles font face à d'énormes difficultés de survie.

La crise casamançaise, l'une des plus longues crises de l'Afrique subsaharienne a été à l'origine d'importants mouvements de déplacements de populations et de réfugiés autant à l'intérieur de la région, du pays que dans la sous-région (Gambie, Guinée, Bissau etc.). Les victimes des mines, en particulier les femmes, assistent à une détérioration de leurs conditions de vie, exacerbée par la modicité de leurs moyens de subsistance, davantage mis à mal par la nécessité de faire face à des soins de santé exorbitants. Dans la perspective d'une paix négociée, la prise en charge effective de ces personnes déplacées parmi lesquelles des femmes et des jeunes devrait être renforcée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la R1325 et suivantes, des programmes spécifiques devraient être dédiés à ces populations avec des stratégies et des actions orientées sur la participation responsable des femmes (OSC, associations de femmes victimes, etc.) leur implication et responsabilisation à toutes les échelles de planification, de mise en œuvre et de suivi de tels programmes.

3.1.4. La prévention et la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent

Au Sénégal, la Loi 2007-01 du 12 février 2007 modifiant le Code pénal encadre la lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, la prévention du radicalisme implique plusieurs acteurs. La sécurité publique multiplie les contrôles de police, certaines mosquées ont fait l'objet de fermeture pour cause de propagande intégriste et une agence nationale de sécurité de proximité a été créée dont la mission intègre une veille à cet effet. Plusieurs guides religieux et chefs coutumiers organisent des événements, des prêches et des sermons pour faire la promotion des idéaux de paix et de lutte contre le radicalisme religieux. Le système éducatif est également mis à contribution. L'école sénégalaise est en effet laïque, et à cet égard, elle prône les valeurs de paix et de cohabitation pacifique, mais aussi de dialogue inter religieux (dialogue islamo-chrétien) qui constitue un fondement solide et un excellent rempart contre l'intégrisme et le radicalisme religieux.

Malgré tout, la vigilance doit rester de mise. L'intensité des activités terroristes dans la région, la multiplication des mouvements intégristes et la montée du radicalisme, avec notamment une forte tendance à l'enrôlement des jeunes du fait de leur désœuvrement exigent des mesures préventives fortes et continues.

Par ailleurs, la quasi-totalité de la littérature consacrée à l'extrémisme violent, aux politiques de contre-radicalisation et de prévention, s'attache presque exclusivement à comprendre les trajectoires des hommes et des jeunes de sexe masculin. Ainsi peu d'informations existent, concernant les facteurs de ralliement, les processus d'enrôlement mais surtout, le niveau d'implication et le rôle que jouent les femmes dans les groupes extrémistes violents.

Pour mieux saisir la diversité de ces rôles et responsabilités, il convient de s'intéresser de plus près à l'expression de ce phénomène dans les pays qui malheureusement en font les frais. De même convient-il de se départir de certains stéréotypes qui les verraient endosser seulement le rôle de victimes ou de supplétives chargées de l'alimentation des familles.

Dans certains pays de la sous-région, des femmes ont joué des rôles plus ou moins décisifs, soit pour avoir été victimes soit comme instigatrice de la radicalisation pouvant déboucher sur de la violence. De victimes à supplétives chargées de l'alimentation des combattants par exemple, les femmes peuvent très vite basculer dans des fonctions de kamikazes, de propagandistes, de recruteuses tout en demeurant des épouses, filles mères et sœurs.

Etant donné, que ce sont elles, qui de par leurs fonctions naturelles, sont les premières à constater de brusques changements de comportement chez leurs enfants, leurs maris, leurs frères, elles doivent à ce titre, être placées au premier rang des actions de veille, de détection et de prévention.

En résumé, à titre préventive, une compréhension plus prononcée de tous les rôles qu'elles peuvent jouer, doit être développée afin de pouvoir formuler des réponses de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient sexo-spécifiques, donc plus adéquates et efficaces.

3.1.5. L'instauration d'une culture de la Paix

Toute société humaine est traversée par des crises et par ce fait, est contrainte de trouver les ressorts nécessaires pour prévenir, résoudre ces conflits qui naissent inéluctablement entre les citoyens, les familles, les communautés, les peuples etc. La préoccupation pour la paix est inscrite dans l'histoire même de l'humanité.

Inscrire dans l'esprit des hommes et des femmes le rejet de la violence comme forme de règlement des différends doit prendre racine dans la socialisation des citoyens en devenir. L'idée étant de créer des générations futures de tolérance et de dialogue. Ceci suppose de faire évoluer les mentalités pour que les comportements changent et que s'instaurent des relations sociales plus pacifiques, créant ainsi de meilleures conditions du vivre ensemble.

Le Sénégal est certes réputé être un peuple de paix et de dialogue, il n'en demeure pas moins qu'il est important de développer en continu une culture éducative fortement ancrée dans ces valeurs de paix, de solidarité, de tolérance et de respect. Aussi faudrait-il assurer les conditions d'une meilleure répartition des ressources faisant souvent l'objet de tensions entre communautés, mais également veiller rigoureusement à tous les signaux pouvant annoncer une recrudescence de la violence dans la partie Sud du Pays.

Cette éducation doit prendre place autant dans le microcosme familial que dans toutes les sphères de socialisation notamment l'école. La construction de la paix étant une œuvre collective, elle exige la mobilisation des toutes les forces vives de la société. Pour ce qui est de la cellule familiale, il est impératif que les femmes en soient les promotrices eu égard à leur rôle dans la transmission et la perpétuation des traditions, des rites et des pratiques sociales. Dans leurs fonctions d'éducatrices, elles ont un rôle de premier plan à jouer dans le dialogue intergénérationnel, l'éducation à la citoyenne et au respect d'autrui et à la non-violence etc.

Inclure la culture de la paix dans les curricula de l'enseignement élémentaire permet également d'anticiper sur le modèle de citoyens capables de bâtir les conditions d'un savoir vivre ensemble épuré des germes de la division. En outre, pour renforcer la culture de la paix, un autre impératif consiste à incorporer à la formation des enseignants l'acquisition de compétences nécessaires pour transmettre aux jeunes générations les compétences relationnelles et sociales indispensables à la promotion de la non-violence et de la paix.

L'instauration d'une culture de la paix s'appuiera aussi inéluctablement sur une réactivation des valeurs positives communes, les valeurs qui ont toujours fait de notre société un modèle d'intégrité, de solidarité et de démocratie agissante, et qui exigent la connaissance et la valorisation des mécanismes communautaires de prévention, de gestion et de règlement de toutes formes d'irrégularités sociales, de tensions, voire de conflits.

Ainsi qu'il s'agisse de la sauvegarde de la cohésion sociale comme de l'adaptation du système politique aux réalités et aspirations sociales, les solutions peuvent être recherchées à travers des procédures de négociation et de restauration de la paix, puisées dans les valeurs et normes sociétales positives, forgées au cours de plusieurs siècles de vie commune et d'interdépendance. Les femmes, rappelons-le, ont de tout temps été les gardiennes et les dépositaires de ces normes et valeurs dans nos sociétés, pour joindre, recoudre et consolider le tissu social.

3.2. Orientations stratégiques du PAN2-R1325

L'analyse des différents enjeux prioritaires ci-dessus mentionnés permet d'identifier certaines orientations pouvant permettre d'en proposer des réponses adéquates dans le cadre de la mise en œuvre de la R1325. Ces

orientations pourront essentiellement porter sur les quatre composantes de la R1325 à savoir la prévention, la participation, la protection et le relèvement post conflit.

- **Quant à la prévention** : elle devra porter sur tous les types de conflits évoqués plus haut et aussi sur toutes les formes d'insécurité auxquelles peuvent être soumises les femmes et les jeunes filles. Que ce soit dans le cadre de l'exercice de leur profession, dans l'expression de leurs libertés et le respect de leurs droits, qu'en rapport à leur vulnérabilité sociale et économique, notamment dans la prise en charge des besoins de leurs ménages. Pour cela, une bonne politique de prévention nécessitera la mise en place de systèmes opérationnels tenant compte des différences entre les sexes, en vue de mieux surveiller et signaler les violations des droits des femmes et des filles en général, et intervenir face à celles-ci, dans le cadre d'un conflit, d'un cessez-le-feu, de négociations de paix ou dans un contexte post conflit.

Pour ce faire, les acteurs internationaux, nationaux ou non étatiques en charge de la sécurité devront être davantage attentifs aux violations des droits des femmes et des filles et être tenus de rendre compte de leurs actes, conformément aux normes internationales. En outre, ils s'assureront de la prise en compte et du suivi des problèmes particuliers des femmes et des filles dans le cadre des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de prévention des conflits.

- **Quant à la participation** : il s'agit d'abord de la prise en compte des femmes et de leurs intérêts dans la prise de décisions concernant la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ensuite de la représentation accrue et participation effective des femmes dans les missions des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix officielles et officieuses ainsi que les négociations de paix à tous les niveaux.

Il s'agira également de promouvoir une représentation accrue et une participation effective des femmes dans les instances de gouvernance nationales et locales, en qualité de citoyennes, d'élues ou de décisionnaires.

Cette participation portera aussi pour les femmes et les associations féminines sur toutes les activités visant à prévenir, gérer et régler les conflits et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles, et à intervenir face à ces derniers.

- **Quant à la protection** : elle porte sur les besoins spécifiques des femmes en termes de secours et d'assistance en période de crise ou de conflit, mais aussi en période post-conflit. Il s'agit de la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité économique des femmes, mais également du respect de leurs droits fondamentaux. Les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles seront protégés par la législation nationale et appliqués conformément aux normes internationales. Des dispositions et mécanismes opérationnels destinés à améliorer la sécurité physique et la protection des femmes et des filles seront mis en place et assurées à travers des services de justice, de police et de l'armée.
- **Quant au relèvement post-crise** :

Dans le cas du Sénégal, nous pouvons essentiellement considérer dans ce chapitre les femmes victimes de la crise en Casamance, et celles répertoriées dans les groupes de réfugiés suite au conflit sénégal-mauritanien de 1989. Il s'agira ici de garantir une bonne prise en charge psychosociale et un accompagnement de ces femmes dans leur réinsertion socioprofessionnelle mais également dans la reconstruction. Cela devra se faire dans le but de leur permettre d'intégrer ou de réintégrer les structures et mécanismes existants de promotion économique et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles autant

à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. En amont, il sera également nécessaire pour ces femmes de bénéficier de renforcements de capacités pour une mise à niveau mais aussi pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique à travers par exemple un fonds d'appui à la réinsertion économique des femmes victimes.

Le suivi des femmes et les filles à risque sera renforcé pour garantir davantage un meilleur accès à des services d'aide appropriés et prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des filles dans les situations de crise et post crise.

Il importe par ailleurs, de bien prendre en compte dans les programmes de secours, de relèvement rapide et de redressement économique, les besoins des femmes et des filles, en particulier celles issues de groupes vulnérables (déplacés, victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste, anciens combattants, réfugiés, rapatriés). Les institutions créées après un conflit et les mécanismes de justice, de réconciliation et de reconstruction pendant la période de transition devront tenir compte des problèmes des femmes. Mais aussi, les programmes de désarmement, de déminage, de démobilisation et de réintégration ainsi que les programmes de réforme du secteur de la sécurité devront répondre aux besoins particuliers des catégories de femmes chargées de la sécurité, des anciennes combattantes, et des femmes et filles associées à des groupes armés.

Enfin, il est important de prôner ici encore une participation plus importante des femmes dans les opérations sous régionales, régionales et internationales de maintien de la paix. Il est nécessaire de renforcer le niveau d'implication, de responsabilisation et de participation des femmes dans les politiques et programmes développés par les ministères et institutions de la république en charge de la gouvernance, de la sécurité, de la promotion de la paix et de la promotion de l'État de droit y compris au niveau international. Cela ne ferait du reste que garantir la matérialisation effective et sans aucune restriction des conventions internationales, régionales et sous régionales ainsi que des engagements nationaux auxquels le Sénégal a souscrit.

4.1 L'articulation du PAN R1325 avec différents programmes nationaux

Le Sénégal élabore et met en œuvre plusieurs politiques et programmes nationaux qui concourent tous, au-delà de leurs cadres sectoriels de référence et d'exécution, à l'atteinte des objectifs globaux macroéconomiques et sociaux de développement, tels que déclinés dans le PSE, cadre de référence général du développement économique et social pour l'émergence du Sénégal à l'horizon 2035.

L'analyse que nous faisons dans cette section vise à repérer les points d'ancrage et de convergence des objectifs et orientations de ces différents cadres, politiques ou programmes sectoriels, avec les objectifs et orientations du plan d'actions de mise en œuvre de la Résolution 1325 et Suivantes du CSNU au Sénégal. Cette articulation permet ainsi d'établir dans la définition de la stratégie et des actions du PAN2-R1325, un référentiel d'harmonisation et de synergie nécessaires à une collaboration efficace et efficiente entre ces différents politiques/ programmes et le Plan d'Actions R1325 notamment sur les problématiques Femmes, Paix et Sécurité. Nous identifions ici les axes, les composantes et les objectifs de ces politiques et programmes qui constituent les points de convergence stratégique et d'harmonisation opérationnelle avec le PAN-R1325.

La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)

Le Sénégal a procédé en 2015 pour les deux décennies suivantes (2015-2035), à la réactualisation de sa Stratégie Nationale de Protection Sociale en vue de mieux l'arrimer au Plan Sénégal Émergent et davantage contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques de ce plan national de développement. Ainsi, les axes prioritaires d'intervention de la SNPS sont :

- La réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale ;
- L'extension de la protection sociale ;
- L'amélioration de la capacité de réponse aux chocs et risques pour les groupes vulnérables ;
- La gestion des risques majeurs et catastrophes.

Il s'agira également dans le cadre du renforcement du mandat du Comité interministériel de pilotage du suivi de la mise en œuvre de la SNPS, de poursuivre les importants efforts consentis pour inclure toutes les parties prenantes dans leur diversité, notamment les organisations de femmes en particulier pour une meilleure prise en charge de leurs besoins spécifiques tels que visés dans la R1325, et de la société civile en général.

Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA)

Les objectifs du PUMA recoupent pour l'essentiel les orientations et les objectifs de la Résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment à travers sa troisième composante à savoir la **Sécurité dans les zones et axes frontaliers**.

En effet, le PUMA prend en charge les questions de sécurité transfrontalière et œuvre dans le cadre de cette composante à pallier l'inexistence d'infrastructures ou d'équipements de contrôle et de gestion sécuritaire à plusieurs points de passage frontaliers, dont la plupart sont officiellement des points avancés.

Ainsi, le PUMA, a initié la mise sur pied d'une cellule chargée de la Sécurité frontalière au sein du programme pour le renforcement du maillage sécuritaire et pour venir en appoint aux politiques mises en œuvre par les ministères en charge de la sécurité.

Dans toutes les régions frontalières cibles, le PUMA développe des actions de secours ou de nature humanitaires dans les cas de crise ou d'événements malheureux pouvant frapper ces zones frontalières.

Le Programme National d'Aménagement et de Développement du Territoire (PNADT)

Dans sa démarche visant à favoriser un cadre d'organisation spatiale et une stratégie de valorisation des ressources et potentialités des territoires, le PNADT intègre les nouveaux défis et enjeux liés notamment aux changements climatiques, à la mondialisation, à l'urbanisation et à la sécurisation interne et externe du pays.

Ainsi spécifiquement, le programme pourrait contribuer à mieux réaliser les objectifs du PAN-R1325 à travers la **Construction d'une cohérence territoriale renouvelée, l'Affectation et l'occupation judicieuse des sols** avec un impact positif considérable sur l'accès des femmes au foncier. Aussi, l'objectif développé par le programme visant une **Répartition spatiale efficiente des infrastructures, des équipements et des services** pourrait contribuer à davantage faciliter l'accès des femmes aux opportunités économiques, aux facteurs et ressources productives en vue de leur meilleure autonomisation et d'une plus grande justice sociale.

Enfin, une articulation pourrait être faite entre le PAN-R1325 et la composante du PNADT portant sur la **Consolidation et le renforcement de la sécurité interne et externe du pays** à travers une harmonisation des interventions et pour plus de synergie et d'efficacité à cet effet.

Le Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité et de la Transparence dans l'Éducation et la Formation (PAQUET-EF)

Le PAQUET-EF 2013-2025 vise entre autres, en conformité avec la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), à renforcer la capacité des femmes à participer à la gouvernance de l'Éducation et de la Formation en influençant les décisions, les politiques et les interventions en vue d'une meilleure prise en compte des droits humains fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes. Ainsi, le programme prendra en compte les besoins et intérêts stratégiques des femmes dans le secteur de l'Éducation et de la Formation à travers notamment :

- Une stratégie d'amélioration de l'accès à une éducation inclusive;
- Une stratégie d'amélioration de la qualité;
- La promotion des disciplines, séries et filières scientifiques et techniques auprès des filles
- Une stratégie de pilotage du genre dans le système éducatif.

Par ailleurs, considérant les questions de paix et de sécurité, la loi d'orientation de l'éducation nationale 91-22 du 16 février 1991 en son article I, alinéa 2 dispose que l'éducation à la paix est une valeur à promouvoir dès le bas âge au moyen du système éducatif. Dans les dispositions de cette loi d'orientation, l'éducation nationale tend également à promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît et que sont la liberté, la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, des lois et règles de la vie sociale, le sens moral et civique, le respect et la préservation du bien commun dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel.

4.2 Opérationnalisation du PAN2 par composantes

4.2.1 Composante 1 : la prévention

Renforcement des dynamiques communautaires en matière de Paix et sécurité et développement de mécanismes de veille et d'alerte précoce :

Le contexte spécifique de la région naturelle de Casamance présente actuellement des enjeux complexes. Les populations semblent en effet se réjouir certes d'une bonne accalmie dans les hostilités et autres exactions commises par des forces supposées appartenir au MFDC, cependant, le climat général reste encore à la méfiance et au scepticisme quant à l'assurance d'une stabilité et d'une paix durables.

Plusieurs organisations ont aujourd'hui vu le jour dans le but d'un militantisme engagé dans la lutte pour le retour définitif de la paix et la sécurisation des populations, notamment des femmes et des enfants représentant les couches les plus vulnérables et les plus affectées par le conflit. Parmi ces organisations, certaines ont fini par assurer le lead d'une société civile locale, avec souvent des tentacules à travers le pays, et dont la spécificité reste la grande capacité de mobilisation, de plaidoyer, de sensibilisation et d'action pour à la fois faire avancer les négociations pour la paix, mais aussi prendre en charge les victimes de toute natures, en particulier les femmes et les jeunes filles et enfants. Il s'agit essentiellement de KABONKETOR, USOFORAL, et la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC) et de toutes les organisations affiliées à cette dernière.

Toutes ces organisations ont aujourd'hui des cellules ou bureaux dans toutes les autres régions du pays, où elles travaillent en étroite collaboration avec plusieurs autres organisations féminines œuvrant également dans la construction de la paix, la sécurité des femmes et des jeunes filles dans tous les contextes, de paix comme de conflit ou en période électorale. Toutes ces organisations féminines constituent aujourd'hui une force vive sur laquelle peut s'appuyer toute stratégie de construction d'une paix durable, de protection des femmes, des jeunes filles et des enfants mais aussi d'un développement durable avec à la base une autonomisation économique et financière effective des femmes.

Un accompagnement de taille pour ces organisations devrait leur permettre d'atteindre une plus grande envergure dans leurs actions, et ainsi mieux réaliser les objectifs qu'elles se fixent depuis des années pour l'autonomisation des femmes à travers l'amélioration de leur accès aux facteurs de production et aux moyens de subsistance. Cette autonomie économique et financière reste en fait le gage de leur libre et réelle participation aux processus de prise de décision et de mise en œuvre des stratégies politiques et de développement, mais également aux transformations stratégiques et structurelles pour un retour définitif de la paix en Casamance et la reconstruction du tissu social et économique de cette belle région aux potentialités énormes.

Cet accompagnement se fera à travers :

- La facilitation d'une plus grande implication et participation de ces organisations à tous les niveaux des processus de planification, de prise de décision, de mise en œuvre et de suivi des stratégies et actions de développement à la base, ou destinées à la gestion et la promotion de la paix et de la sécurité, la protection et la prise en charge des personnes vulnérables, victimes ou susceptibles d'être des victimes du conflit et de ses conséquences, notamment les femmes, les jeunes filles et les enfants;
- Le renforcement des capacités des organisations féminines dans le plaidoyer et la négociation pour une meilleure protection et autonomisation des femmes et des jeunes filles, la construction de la paix, l'intervention pour la prévention de conflits, l'intervention et la prise en charge en période de conflit, post conflit, en période électorale ou post-électorale;
- Le financement des actions et l'accompagnement des initiatives de construction de la paix, de formation sensibilisation à la paix et à la sécurité, et d'assistance aux femmes et jeunes filles victimes de toutes formes de violences (VBG, MGF, traite des personnes etc.) dues au conflit ;
- L'implication effective des organisations féminines de la Casamance à toutes les échelles de négociation avec les leaders du MFDC pour l'apaisement, la fin définitive du conflit, la prise en charge de leur réintégration et de la reconstruction sociale et économique de la région naturelle.

La prévention et la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent :

En considération du contexte international et régional actuel, la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violents devrait d'abord privilégier la prévention en vue de comprendre les causes les plus diverses et les plus profondes,

les manifestations à tous les niveaux de la vie socioéconomique, culturelle et religieuse, ainsi que les conséquences éventuelles ou réelles au niveau national comme à l'échelle régionale voire continentale. Pour le Sénégal, malgré une stabilité encore rassurante, une attention particulière devra être portée sur ce qui se passe au quotidien dans les pays voisins comme la Guinée, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire et de renforcer la surveillance portuaire et aéroportuaire, mais également les frontières terrestres avec certains de ces pays. Il importe également de renforcer les capacités des OSC nationales, notamment celles des femmes en vue d'améliorer l'efficacité et d'accroître l'impact des initiatives développées à l'échelle nationale, et aussi de développer des synergies au niveau sous régional et régional pour mieux lutter contre ce phénomène et assurer une meilleure prise en charge du problème aux différents niveaux communautaire, national et sous régional – régional.

4.2.2 Composante 2 : la participation et la promotion

Consolidation des acquis de la politique d'engagement des femmes dans les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les opérations de maintien de la paix et aux missions diplomatiques étrangères :

Il s'agit d'abord à ce niveau, de mener un plaidoyer fort pour le respect des engagements de l'État sur les conventions internationales auxquelles il a souscrit. Ensuite, pour ce qui est de l'engagement des femmes et des filles dans les Forces de défense et de sécurité, il faudrait rehausser le taux de recrutement et le niveau de représentation, tout en développant une stratégie de communication/ sensibilisation visant à davantage intéresser et motiver les jeunes filles dans les métiers et la carrière des Forces de défense et de sécurité.

Il sera également nécessaire de renforcer la mixité dans les comités de sécurité à tous les niveaux, et donner davantage de place et surtout de responsabilité aux femmes dans ces comités. Pour cela, il faudrait déjà renforcer la présence des femmes dans les postes de responsabilité au niveau des forces de défense et de sécurité en général. En vue de mieux sensibiliser les hommes sur les enjeux et les objectifs de la politique d'intégration des femmes dans les FSD, il faudrait rendre effective l'institutionnalisation du genre dans les politiques sécuritaires à tous les niveaux.

En outre, la forte expérience capitalisée par certaines organisations féminines de la société civile nationale et aussi certaines femmes leaders en matière de négociation pour la paix, devrait pouvoir être mise au service des missions de maintien de la paix. Elles pourront appuyer et accompagner ces missions notamment au niveau régional et sous régional en facilitant les négociations avec les parties et conjointement avec les organisations sœurs des pays d'intervention.

Enfin, pour ce qui est des missions diplomatiques, un meilleur accès des femmes aux plus hautes fonctions de représentation diplomatique devra être assuré. L'équilibre homme – femme devra être l'objectif à atteindre aussi bien pour les fonctions et poste au niveau national et international, qu'au niveau des postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques.

Meilleure implication des organisations féminines dans les processus et mécanismes de gestion et de prévention des conflits, de protection des femmes et des jeunes filles en périodes pré-conflits, de conflits et post-conflits et en périodes pré-électorales, électorales et post-électorales :

Il s'agira à ce niveau de renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des communautés sur les techniques de prévention, de médiation, de négociation dans ces différentes périodes, et d'assurer d'une part la mise en place de cadres d'orientation et d'harmonisation et d'assurer le suivi des interventions.

La valorisation de la participation et l'implication des jeunes dans le processus de résolution des conflits en période de crise demeure également une exigence pour garantir une plus grande efficacité dans l'approche de

construction de la paix. En cela, les mécanismes et dispositifs de jeunes dédiés à la paix et à la sécurité pourront, si elles sont mieux outillées et appuyées, faciliter une vulgariser des mécanismes endogènes de prévention, de gestion, de résolution, de médiation et de consolidation de la paix au niveau régional, local et communautaire.

Pour ce qui relève des tensions électorales, il est nécessaire de renforcer le plaidoyer, la sensibilisation auprès des candidats aux élections, des responsables de partis politiques, des autorités religieuses et coutumières pour garantir les conditions de paix et de sécurité pour toutes et tous avant, pendant et après toute échéance électorale nationale ou locale. À cet égard, les OSC en général, celles féminines en particulier ont un besoin réel d'accompagnement, de formation/ renforcement de capacités et d'être mieux outillées en vue d'améliorer leurs stratégies de communication en période de crise, ou en période pré-électorale, pour un apaisement du climat social. Cela permettra de mieux renforcer les missions d'observation électorale avec une meilleure définition du rôle et une plus grande implication et responsabilisation des organisations féminines de la société civile dont l'expertise est avérée dans ces processus.

4.2.3 Composante 3 : la protection

Amélioration de la protection des femmes et des jeunes filles contre les VBG et toutes formes de discriminations dans les situations de crise et post-crise :

La prise en charge des besoins spécifiques des femmes en termes de protection, de secours et d'assistance en période de conflit ou post-conflit, ou de crise implique une attention particulière. Que ce soit en Casamance, avec les femmes et jeunes filles victimes des conséquences du conflit armé opposant le MFDC et l'armée sénégalaise ; que ce soit dans le Nord du pays tout le long du fleuve Sénégal avec les femmes réfugiées du conflit sénégal-mauritanien ; ou encore dans l'Est du pays avec les conditions difficiles de vie et de travail des femmes orpailleuses dans un contexte d'exploitation minière industrielle à grande échelle, un besoin réel de protection et de prise en charge reste urgent. Ce besoin porte essentiellement sur des aspects basiques et fondamentaux tels que la protection de leur santé physique, reproductive et mentale, leur sécurité nutritionnelle et économique, la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie, et aussi le respect de leurs droits fondamentaux.

Pour une bonne prise en charge de ces différents besoins en matière de protection des femmes et des jeunes filles, il est nécessaire de renforcer pour elles et de rendre plus accessibles les services de justice, d'impliquer et de responsabiliser davantage la police et l'armée à travers des dispositions et mécanismes opérationnels pouvant garantir de façon efficace et aussi durable la sécurité physique et la protection des femmes et des filles contre toutes formes de violence, notamment à caractère sexuel, de violation de leurs droits et intégrité physique et morale, et contre toutes les formes de discrimination dont elles peuvent être l'objet en tout temps et en tout lieu.

Pour ce faire, il importe de : i) Renforcer les mécanismes de prévention et de protection des femmes et des filles dans les situations de crises et les impliquer dans leur pilotage ; ii) Renforcer le climat de confiance au niveau familial et communautaire par une sensibilisation au changement de comportements pour une meilleure prise en charge effective des violences surtout à caractère sexuel (VBG, MGF) ; iii) Renforcer les relations de collaboration entre femmes-jeunes et secteur de la sécurité ; iv) Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des services d'accueil aux différents niveaux régional, départemental et communal, d'orientation et de prise en charge en situation de crise ; v) Rendre effectif le dispositif législatif et réglementaire en la matière ; vi) Renforcer les mécanismes de protection des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées internes qui répondent aux normes et dispositions internationales.

À cet effet, il sera envisagé de renforcer les moyens d'intervention de la Police, de la Gendarmerie et de l'Armée à travers la création de sections spécialisées de surveillance, de veille et d'intervention pour la protection des

femmes et de filles dans certains commissariats de Police, brigades de Gendarmerie et casernes militaires dans les zones identifiées les plus à risque à Dakar comme dans les régions.

4.2.4 Composante 4 : le relèvement post-crise

La crise en Casamance et le conflit sénégal-mauritanien (1989-1991) ont occasionné pour les populations des localités concernées d'importantes ruptures sociales et économiques, en particulier chez les femmes, même s'il faut reconnaître certaines avancées. Elles sont en effet les plus grandes victimes de ces crises du fait d'une part de leur engagement et rôle central dans la prise en charge des besoins socioéconomiques familiaux, et d'autre part, de leur vulnérabilité du fait d'être souvent les cibles des adversaires qui s'opposent dans ce genre de conflits ou de crises comme des otages ou encore des cibles ou moyens de pression face à leurs protagonistes.

Après toutes ces années, ces femmes devraient bénéficier d'une réelle prise en charge de leur réintégration dans la vie active, sociale et surtout économique, et pouvoir y jouer à nouveau leur rôle important pour le développement socioéconomique et l'émergence de leur pays.

Il faudrait pour cela envisager dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Plan d'actions national de la Résolution 1325 et Suivantes du CSNU, des actions concrètes visant à : i) Renforcer les mécanismes de financement d'activités génératrices de revenus pour ces femmes et jeunes filles ; ii) Renforcer les organisations de femmes réfugiées et victimes de conflits et en faire des cadres de réflexion, de concertation, de partage et de participation effective à la mise en œuvre du PAN2-R1325 ; iii) Poursuivre l'accompagnement de ces femmes et jeunes filles ainsi que leurs familles dans l'amélioration de leur cadre de vie, le retour vers leurs terroirs, ou la reconstruction de leurs lieux d'habitation.

4.3. Cadre de coordination de la mise en œuvre du PAN2

4.3.1 Arrangement de gestion et rôles des acteurs

Le PAN2-R1325 sera mis en œuvre selon la Modalité de l'Exécution Nationale. Le Ministère en charge de la Femme, de la Famille du Genre et de la protection des Enfants en assure la maîtrise d'œuvre, à travers la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre.

Les organes de décision, d'orientation et de suivi sont constitués par : (i) le Comité de National de Pilotage (CNP) présidé par le Ministère en charge de la Femme, de la Famille du Genre et de la protection des Enfants; (ii) le Comité Restreint (CR) présidé par le même Ministère ; (iii) le Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité (GT/ FPS) coordonné conjointement par la DEEG et le Comité de Pilotage. Le secrétariat de ces organes est assuré par l'Unité spécialisée PAN-R1325 au sein de la DEEG (US/ PAN-R1325).

L'US/PAN-R1325 placée au sein de la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre sera une équipe composée d'une spécialiste en Genre, Paix et Sécurité, d'un (e) Expert (e) en suivi et évaluation, un (e) Responsable Administratif (ve) et Financier (e) (RAF), d'un agent chargé de la communication et de la gestion de la base de données. Cette équipe constituera le staff de coordination national, indépendamment des fonctionnaires membres du Comité de Pilotage qui assure la supervision et la validation des activités de l'US/ PAN-R1325.

Au niveau local, la réalisation des activités se fera à travers des Comités Régionaux de Suivi du PAN-R1325 (CRS/ PAN-R1325) présidés par les gouverneurs de région et le secrétariat assuré par la structure désignée par le Gouverneur. Elle verra la participation de l'ensemble des services techniques déconcentrés, les directions d'antennes régionales des projets et programmes nationaux pertinents, et l'ensemble des OSC, notamment féminines actives dans le domaine de la Paix et de la Sécurité et de la promotion des droits et de

l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Le suivi du PAN-R1325 sera inscrit à l'agenda du Comité Régional de Développement (CRD) par les Gouverneurs de régions.

Ce dispositif permettra de développer un partenariat structurant avec une collaboration permanente avec les services de vulgarisation, les ONG/ OSC, le secteur privé, les projets, ainsi que les départements ministériels et leurs programmes d'intervention concernés, en vue de garantir la synergie et une plus grande efficacité et efficience des interventions.

4.3.2 Mécanisme de financement du PAN2

4.3.2.1 Ressources de l'État

Le succès de la mise en œuvre du PAN2 de la R1325 dépendra considérablement d'une part du degré d'appropriation de son action et de ses activités par les parties prenantes institutionnelles nationales, et d'autre part, par la mobilisation de ressources de la part de l'État du Sénégal parallèlement à celles attendues des partenaires techniques et financiers. Cette contribution de l'Etat devra être inscrite au Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) et au Budget Consolidé d'Investissement (BCI). Une contribution en nature est également requise à travers la mise à disposition de personnel fonctionnaire, de locaux et d'une partie de la logistique nécessaire à l'exécution et au suivi du PAN2-R1325.

4.3.2.2 Ressources non étatiques

La contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est fortement requise également pour une bonne exécution du Plan d'actions nationales de la Résolution 1325 du CSNU pour le Sénégal. Les ONG et Fondations internationales, les Représentations Pays en coopération, les Agences des Nations Unies et celles de la CEDEAO etc. seront également sollicitées pour la mobilisation d'une contribution financière en complément aux fonds mobilisés par l'État. Ces fonds non remboursables, seront inscrits dans le cadre de la coopération bilatérale ou des subventions des agences des NU ou de la CEDEAO pour la paix et la sécurité. En vue de faciliter la mobilisation des financements escomptés, il est nécessaire d'envisager une table ronde des bailleurs à l'initiative de l'État.

4.3.3 Système de suivi-évaluation du PAN2

4.3.3.1 Le dispositif de suivi et évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation constitue une composante essentielle dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Nationale de la Résolution 1325. Il permet en effet de mesurer en temps réel et à des étapes charnières de sa mise en œuvre, la progression dans l'exécution des actions et activités déclinées dans le plan d'actions, de suivre l'évolution vers la réalisation des objectifs fixés, et de fournir aux différentes parties prenantes des informations fiables et précises sur l'exécution du PAN.

Ce dispositif porte sur deux niveaux d'intervention :

1. Le suivi des actions à développer, qui est une activité continue, basée essentiellement sur la collecte et l'analyse systématique de l'information liée à la mise en œuvre des actions. Cela permet de suivre les progrès réalisés en tout temps par rapport à la planification initiale des actions, et de faire intervenir si nécessaire les responsables de suivi pour apporter des ajustements aux stratégies ou orientations adoptées.
2. L'évaluation qui constitue une étape ponctuelle à laquelle on procède à une mesure systématique des réalisations, de leurs effets et impacts en rapport aux objectifs ciblés lors de la planification du plan d'actions. Elle utilise l'ensemble des informations agrégées jusqu'à l'étape de l'évaluation.

Pour être bien structuré, le système de suivi-évaluation doit reposer sur un cadre de résultat prédéfini, un dispositif organisationnel et institutionnel harmonisé, et un système clairement défini de gestion de l'information.

Le plan de suivi-évaluation doit être participatif. Il constitue un volet important dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Nationale de la R 1325. Il doit être exécuté par l'équipe de pilotage du PAN, ou toute autre structure ou dispositif de coordination mis en place à cet effet, sous la supervision du comité de pilotage et avec la collaboration permanente du Ministère de la Femme, de la Famille du Genre et de la protection des Enfants. Le Comité de pilotage est chargé en amont d'organiser les activités de S&E en vue d'évaluer les réalisations faites dans le cadre du PAN, et en adéquation avec les normes et procédures définies par le MFFGPE et ses partenaires. Ce plan de suivi-évaluation devra ainsi globalement contribuer à définir des procédés et dispositifs méthodologiques et techniques permettant d'apprécier et de mesurer la bonne exécution du présent plan d'actions.

La gestion d'un bon dispositif organisationnel et institutionnel de suivi-évaluation exige la prise en charge de nombreuses activités tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions à savoir :

Rapportage :

Pour le rapportage des résultats des actions menées, le Comité de pilotage du PAN-R1325 est responsable de la validation des rapports préparés par l'Unité de Coordination :

- Le rapport de démarrage

Au démarrage de la mise en œuvre du PAN, un programme d'activités annuel est élaboré avec les différentes parties prenantes en vue d'une priorisation des actions et pour assurer un suivi plus efficace sur une base trimestrielle ou semestrielle. Un plan de travail détaillé et un budget pour la première année d'exécution sont élaborés dans les trois mois, incluant le lancement du PAN, les montants prévus pour l'exécution des activités.

- Le rapport d'activités annuel

Il doit établir les performances et les contre-performances enregistrées dans la mise en œuvre des actions retenues dans le plan de travail annuel et en rapport avec le cadre logique, mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises, faire état du taux de réalisation des indicateurs et du niveau d'exécution des dépenses. Il intégrera également l'élaboration de rapports financiers annuels destinés aux partenaires financiers du PAN.

- Les rapports périodiques

Les parties prenantes institutionnelles doivent chaque fois que de besoin, produire des rapports périodiques sectoriels sur leurs interventions respectives ou le développement d'actions spécifiquement liées au PAN-R1325 ou lors d'événements particulier pilotés par leurs structures en lien à la paix et à la sécurité. Ces rapports techniques de synthèse d'activités ou d'événements spécifiques sont versés dans les rapports annuels avec spécification des sources et motifs.

- Evaluation à mi-parcours

Une évaluation indépendante sera effectuée à mi – parcours au début de la 3^{ème} année d'exécution du PAN2. Elle mettra l'accent sur le degré de réalisation globale des activités, l'efficacité et la bonne exécution du plan d'actions depuis le démarrage des activités. Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère de la femme, de la famille du genre et de la Protection des Enfants qui soumettront un projet de termes de référence à la validation du Comité de pilotage à cet effet.

- Evaluation finale

Elle sera également conduite au dernier trimestre de la dernière année de mise en œuvre du PAN2. En plus de l'ensemble des questions traitées lors de l'évaluation à mi-parcours, l'évaluation finale prendra aussi en compte la durabilité et les impacts potentiels des résultats des actions déroulées.

- Publications dans le cadre du PAN2

Des publications périodiques permettront de fournir des éléments de capitalisation, de dissémination et surtout de vulgarisation des actions et performances enregistrées dans la mise en œuvre du PAN2. Elles pourront se faire sur une base :

- Périodique : avec une revue annuelle publiée sur des thématiques cibles selon le contexte national, régional ou international sous format scientifique ou portant sur des informations importantes relatives aux activités du PAN ;
- Ponctuelle ou événementielle : elles seront sous format de livres, d'articles de journaux, de manuels, de publications multi média et autres outils innovants. Ces publications pourront être basées sur les rapports techniques pour mettre en valeur et vulgariser des acquis, des succès réalisés dans le cadre des activités du PAN2. Le Comité de pilotage déterminera la forme de publication la plus appropriée au document en question et veillera en accord avec le MFFGPE aidé de personnes ressources extérieures, à produire et diffuser ces publications le plus largement possible.

- Rapport final du Plan d'actions

Au cours des trois derniers mois de la mise en œuvre du PAN2 et avant l'évaluation finale indépendante, l'Unité de Coordination prépare le rapport final à soumettre au Comité de Pilotage pour validation. Il devra faire ressortir les activités, les réalisations, les succès et les échecs, en situant les responsabilités pour les leçons apprises. Il fera le point également sur les risques identifiés à l'entame de la mise en œuvre du PAN2, afin de faciliter la planification du pan d'action qui suivra éventuellement. Il mentionnera enfin les recommandations aptes à assurer la durabilité et la répliquabilité des actions réussies et porteuses d'impact et de changements réels sur la prévention, la participation et la protection des femmes et des jeunes filles à la paix et à la sécurité.

Tableau de synthèse du système d'élaboration des rapports

Activités de rapportage	Responsable/ Concepteur	Fréquence
Rapport de démarrage	MFFGPE/DEEG, Comité de pilotage du PAN2	Ponctuel
Rapports trimestriels	US/DEEG	Trimestriels
Rapports annuels/ techniques et financiers	MFFGPE/DEEG, Comité de pilotage du PAN2	Annuels
Revue à mi-parcours de mise en œuvre du projet	MFFGPE/DEEG, Comité de pilotage – Cabinet indépendant	Ponctuelle : 1 ^{er} trimestre de la 3 ^{ème} année
Rapport final d'activités du PAN2	MFFGPE/DEEG Comité de pilotage du PAN2	Ponctuel : dernier trimestre d'exécution du PAN2
Évaluation finale	MFFGPE/ Comité de pilotage et US/DEEG – Cabinet indépendant	Ponctuelle : dernier trimestre d'exécution du PAN

Gestion des risques :

L'analyse des risques permet d'emblée au Comité de pilotage et à l'UC de mieux connaître les enjeux liés au contexte social, économique et institutionnel de mise en œuvre du plan d'actions. Elle permettra ainsi d'anticiper sur des points spécifiques sur lesquels l'activité planifiée pourrait achopper et empêcher ainsi sa bonne réalisation.

Ces risques peuvent être résumés en trois catégories principalement :

- Les risques liés aux pesanteurs socioculturelles ;
- Les risques liés à la mobilisation des ressources : financières, matérielles et humaines ;
- Les risques liés au cadre institutionnel, administratif et juridique.

Nature et définition du risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation ou de réponse prévues
<u>Risques socio-culturels :</u> Impact négatif de la forte prééminence des us et coutumes traditionnels (particulièrement en zone rurale) sur les changements d'attitude et de comportement escomptés. Tabous, complicités et complaisances entourant les questions liées au viol, à la sexualité et aux violences conjugales de toute nature. Orientations ethnoculturelles limitant l'émancipation de la femme et la promotion de l'équité et l'égalité de genre.	Moyen à élevé Élevé Moyen à élevé	Forte sensibilisation et diffusion de modèles sociétaux différents en exemple Transmission de nouveaux paradigmes de changement de comportement à travers l'école et les autres structures sociales en milieu communautaire. Développement et encouragement d'une culture de dénonciation et de solidarité agissante et responsable. Stratégies et approches communautaires intergénérationnelles (impliquer femmes, hommes, jeunes et cadres intellectuels issus des communautés cibles dans une démarche de conciliation et de changement de comportements.
<u>Mobilisation des ressources financières :</u> Faible mobilisation des financements requis : de l'État et des PTF. Non disponibilité des fonds à temps. Faible capacité d'absorption du plan d'exécution.	Moyen à élevé Moyen à élevé	Engagements de l'État et des bailleurs. Protocoles de financement signés assortis de calendriers d'exécution et de mobilisation des fonds. Table ronde pour la mobilisation des ressources

Nature et définition du risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation ou de réponse prévues
Non utilisation efficiente des ressources financières.	Faible à moyen	Plans de travail annualisé (PTA) avec un Cadre de Dépenses budgétaires par lignes d'activités Suivi permanent des engagements budgétaires et des dépenses par le Comité de pilotage ou la structure de coordination du PAN2 à mettre en place avec des mesures correctives en cas de besoin.
<u>Disponibilité des ressources matérielles et infrastructurelles :</u>	Moyen	Inclure dans le plan de financement une ligne destinée à la logistique de suivi de la mise en œuvre du PAN2.
Absence ou faiblesse de la logistique nécessaire au suivi de la mise en œuvre du PAN2	Moindre à élevé	Intégrer le PUMA et le PUDC etc. dans le Comité de pilotage et coordonner les actions à orienter dans le cadre de la paix et de la sécurité pour leurs volets infrastructurels.
Absence ou faible couverture au niveau régional d'infrastructures dédiées à la prise en charge des femmes et filles victimes de VBG/ MGF y compris en contexte de conflit ou post conflit	Moyen à élevé	Mettre en place une structure permanente dédiée à la coordination de la mise en œuvre du PAN2. Elle veillera aussi au suivi et à la facilitation de l'adhésion au Comité de pilotage des différentes parties prenantes.
<u>Mobilisation des ressources humaines :</u>	Moyen	Initier des protocoles de coopération avec les OSC/ Organisations féminines leaders dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives pour la paix et la sécurité.
Timidité/ faiblesse de l'engagement des parties prenantes institutionnelles dans la mise en œuvre et le suivi des activités du PAN2 (non appropriation).	Élevé	Mettre en place une structure permanente dédiée à la coordination de la mise en œuvre du PAN2. Elle veillera aussi au suivi et à la facilitation de l'adhésion au Comité de pilotage des différentes parties prenantes.
Manque d'articulation et de synergie des actions exécutées dans le cadre du PAN2 et des initiatives développées par les organisations de la société civile, féminines en particulier, sur le terrain.		
Indisponibilité ou instabilité des acteurs institutionnels membres du Comité de pilotage à participer aux rencontres d'orientation, de planification et de validation, ou aux activités de suivi et d'évaluation du PAN		

Nature et définition du risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation ou de réponse prévues
<u>Risques liés au cadre institutionnel, administratif et juridique :</u> Instabilité institutionnelle, changement de tutelles ministérielles Modifications dans la configuration administrative des services déconcentrés en charge des questions de paix et de sécurité. Lenteurs ou blocages dans l'élaboration, la promulgation et la mise en œuvre effectives de lois sur la protection des femmes et des filles, sur la parité, la lutte contre les VBG, les MGF, le viol et toutes les formes de discriminations faites aux femmes et aux jeunes filles notamment liées à la paix et à la sécurité.	Moyen Moyen Élevé	La structure de coordination permanente du PAN2-R1325 assurera les transitions nécessaires et le briefing des nouveaux acteurs. Le MFFGPE veillera en collaboration avec les Ministères concernés (comme le Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale) à la continuité des actions de coordination et de suivi du PAN2 pour la maîtrise d'ouvrage. Intensifier et axer davantage le plaidoyer sur l'application effective des lois et l'élargissement de leur portée dans la cadre de la parité intégrale, de la prévention, la participation et la protection des femmes et des jeunes filles pour la paix et la sécurité.

4.3.3.2 Le cadre de résultats

Cadre de résultats du PAN2-R1325

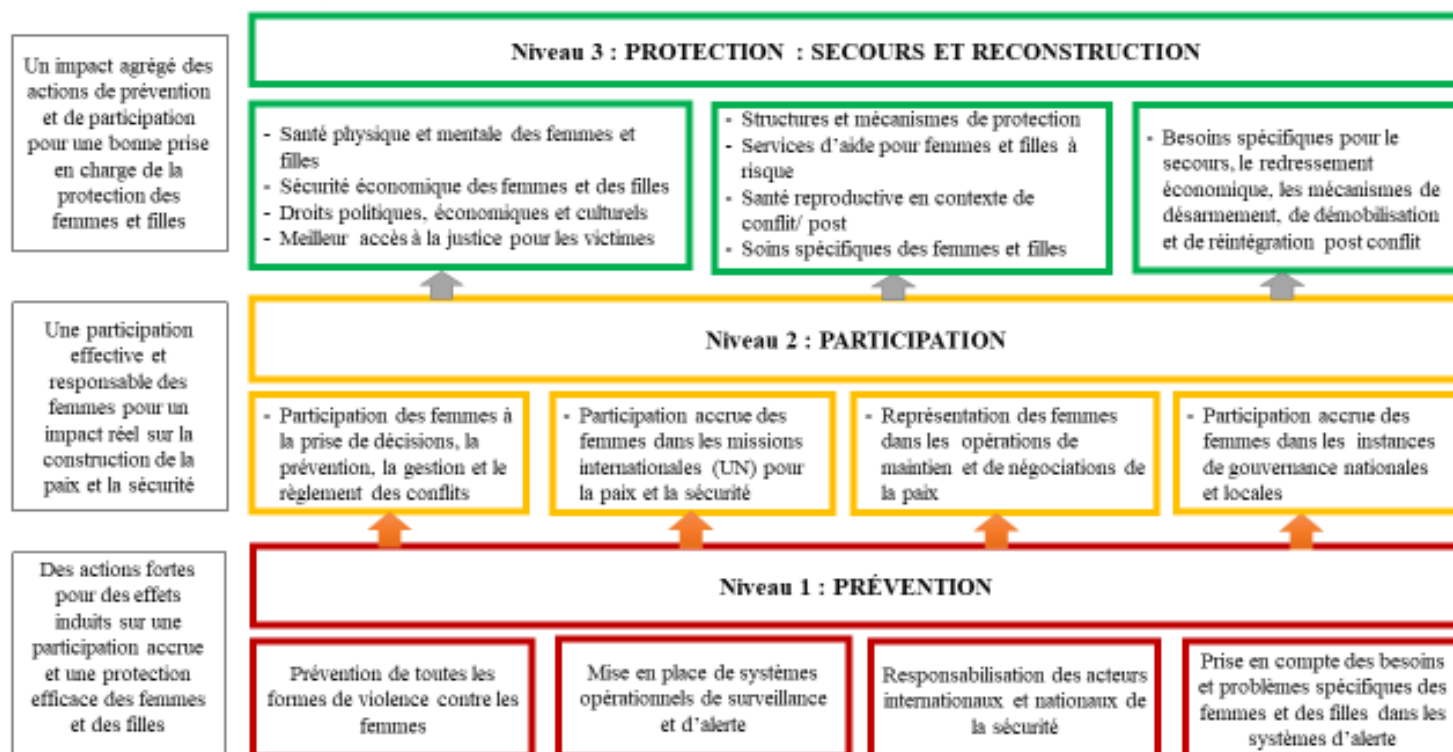


Figure 2 : Cadre de résultats du PAN2_R1325

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS		
RÉSULTAS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
But du PAN2-R1325 Mettre en œuvre et assurer la coordination et le suivi de la Résolution 1325 et Suivantes du CSNU au niveau national		
Objectif global du Plan d'Actions Assurer une meilleure participation des femmes et des jeunes filles à la prévention et à la gestion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'une meilleure prise en charge de leurs besoins spécifiques en matière de protection et de relèvement post crise et conflit.		
Impact : Les femmes et les jeunes filles contribuent à davantage garantir une situation de paix et de sécurité prenant en compte leurs besoins spécifiques		Pourcentages de femmes et de filles impliquées dans tous les processus et à tous les niveaux de prévention et de gestion de la paix et de la sécurité
Composante 1 : Prévention :		Mettre en place un mécanisme national intégré d'alerte précoce et de prévention des conflits, et de lutte contre l'insécurité des femmes et jeunes filles
Effet 1 : Une diminution des crises et conflits est observée à l'échelle nationale et au niveau local, et les femmes vivent dans de meilleures conditions de sécurité		Taux de diminution des cas de crises ou conflits Taux de diminution des violences faites aux femmes et aux jeunes filles
Extrant 1.1 : Chaque région dispose d'un dispositif multi-acteur fonctionnel de veille, d'alerte et de signalement	Mettre en place des dispositifs de veille, d'alerte et de signalement sur les violences faites aux femmes et aux filles et sur le radicalisme et l'extrémisme violents	1 dispositif multi-acteur fonctionnel est installé dans chaque région
Extrant 1.2 : Les femmes, les jeunes et les populations en général maîtrisent les techniques de prévention, de médiation et de négociation pour la paix et la sécurité	Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des communautés sur les techniques de prévention, de médiation et de négociation en temps de paix et en période de crise/ conflit et post crise/ conflit	Nombre de femmes, d'hommes et de jeunes ayant bénéficié de renforcements de capacités

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Extrant 1.3 : Les femmes membres des OSC cibles ont un niveau satisfaisant de connaissance de la R1325 et Suivantes et participent activement à ses activités	Renforcer les capacités des membres des OSC de femmes au niveau national sur la R1325, le leadership et la participation	Nombre de femmes membres des OSC cibles ayant bénéficié de ces formations
Extrant 1.4 : Les responsables et membres des OCB maîtrisent les facteurs de risque de crise, de conflit et d'insécurité et assurent leur prévention et une bonne médiation lorsqu'ils surviennent	Former et outiller les acteurs communautaires sur les facteurs de risques, la médiation et la négociation pour la paix et sécurité	Nombre d'ateliers de formations animés au niveau national Nombre d'hommes et de femmes formés Kits d'outils mis à la disposition des organisations
Extrant 1.5 : Le système d'alerte précoce (SAP) de la CEDEAO est implanté dans chaque région du pays	Installer à l'échelle nationale le système d'alerte précoce de la CEDEAO géré par le WANEP	Nombre de comités régionaux d'appui au SAP/ CEDEAO installés et fonctionnels
Extrant 1.6 : Les gestionnaires du SAP/ CEDEAO au niveau central (WANEP) et régional sont formés et leurs capacités renforcées en gestion des risques et prévention des conflits	Appuyer le renforcement de capacités sur le système d'alerte précoce de la CEDEAO	Nombre de sessions de formation dispensées au niveau national Nombre de personnes formées
Extrant 1.7 : Les femmes leaders des OSC mettent leur expertise genre au service des FDS pour leur formation sur femmes, paix et sécurité	Organiser des formations dynamiques entre les forces de défense et de sécurité et les leaders de la société civile	Nombre de conventions de partenariat développées par des OSC/ femmes avec les FDS Nombre de sessions de formation animées Nombre de personnes formées
Extrant 1.8 : Une rencontre annuelle se tient dans un des pays de la CEDEAO pour faire le diagnostic sur les enjeux et l'impact de la gestion des	Organiser une rencontre biannuelle de haut niveau avec les femmes de l'espace CEDEAO sur la gestion des ressources naturelles	1 protocole régional/ CEDEAO assorti de TDR partagés et validés par chaque pays

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
ressources naturelles sur la paix et la sécurité et publier un document de plaidoyer régional		
Extrant 1.9 : Les collectivités locales et l'administration territoriale ont une meilleure connaissance de la R1325 et participent mieux à sa mise en œuvre	Former et outiller les élus locaux et l'administration territoriale et déconcentrée sur la R1325	Nombre d'agents formés
Extrant 1.10 : Les Cases Culturelles de Citoyenneté et de Bon Voisinage sont mieux outillées et équipées et implantées dans toutes les zones transfrontalières	Renforcer et généraliser l'initiative des Cases Culturelles de Citoyenneté dans toutes les zones frontalières	Nombre de CCCBV installées et fonctionnelles au niveau national
Extrant 1.11 : Les mosquées, les diocèses, les daras et les églises (catéchismes) intègrent dans leurs cours, prêches et sermons une sensibilisation à la paix et la sécurité	Développer des actions de sensibilisation à la paix et à la sécurité dans les espaces d'éducation religieuse	Nombre de mosquées, diocèses, daras et catéchismes ayant accepté d'intégrer cette sensibilisation
Extrant 1.12 : Des modules de formation et des spécialisations sont offerts dans les écoles, collèges, les lycées et les universités sur la paix et la sécurité	Introduire dans les plans de cours, référentiels de formation et curricula des modules sur la paix et la sécurité dans l'enseignement moyen, secondaire et universitaire	Nombre de modules introduits Nombre de spécialisations et/ ou départements créés en paix et sécurité
Extrant 1.13 : Les femmes et les filles réfugiées ou déplacées sont formées et outillées sur le contenu de la R1325 et Suivantes	Renforcer le niveau d'éducation et formation des femmes et filles réfugiés et déplacées sur la R1325 et suivantes	Nombre de femmes et de jeunes filles formées

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Extrant 1.14 : Les acteurs et les communautés s'approprient davantage la résolution R1325 à travers les langues nationales	Vulgariser la R1325 en langues nationales pour une large appropriation par les communautés et particulièrement les femmes	Nombre de supports de vulgarisation de la R1325 édités en langues nationales Nombre de supports vulgarisés Nombre de supports distribués aux OSC/ OCB et aux communautés
Composante 2 : Participation :		Favoriser la représentation et la responsabilisation des femmes dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix par les FDS et dans les missions diplomatiques
Effet 2 : Les femmes sont davantage représentées et responsabilisées dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix au niveau des FDS et dans les missions diplomatiques		Nombre et % de femmes intégrant les dispositifs et participant aux processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix au niveau des FDS et dans les missions diplomatiques
Extrant 2.1 : L'État met en œuvre plusieurs programmes et disposition législatives et réglementaires matérialisant les différentes conventions auxquelles il s'est engagé	Mener le plaidoyer pour le respect des engagements de l'État sur les conventions internationales	Nombre de lois promulguées pendant les 5 années du PAN2-R1325 Nombre de programmes mis en œuvre à cet effet
Extrant 2.2 : Les femmes et jeunes filles ont une plus grande représentation dans les FDS	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie genre des FDS pour rehausser le taux de recrutement des filles	% de femmes/ filles recrutées dans les FDS % de femmes/ filles affectées en poste après formation dans les FDS
Extrant 2.3 : Les femmes ont une présence significative dans les organes/ comités de sécurité au niveau central et local	Renforcer la mixité dans les comités de sécurité à tous les niveaux	Taux de présence des femmes dans les comités de sécurité (rapport F/H)
Extrant 2.4 : Les femmes accèdent aux plus hauts grades et aux plus hauts postes de responsabilité dans les FDS	Renforcer la présence des femmes dans les postes de responsabilité au niveau des FDS	Taux de graduation des femmes dans les FDS % de femmes occupant des postes et fonctions d'officières et officières supérieures

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Extrant 2.5 : La parité homme-femme est progressivement atteinte dans l'affectation des postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques et les missions OPEX	Assurer l'équilibre homme – femme dans les postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques	Taux d'affectation des femmes dans les postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques Nombre de femmes engagées dans les missions OPEX
Extrant 2.6 : Les responsables des OCB cibles sont formés et disposent d'équipements informatiques performants pour faciliter une meilleure contribution à la mise en œuvre de la R1325	Former et outiller les OCB dans les TIC pour une meilleure contribution à la mise en œuvre de la 1325	Nombre de responsables d'OCB formés en TIC Quantité d'équipements informatiques mis à la disposition des OCB cibles
Extrant 2.7 : Les activités des organisations de jeunes ciblées concernant la paix et la sécurité bénéficient d'un appui financier conséquent	Valoriser la participation et l'implication des jeunes dans les processus de prévention et résolution des conflits à travers un appui à la mise en œuvre de leurs plans d'actions sur Paix et Sécurité	Montant mobilisé du fonds d'appui à mettre en place pour la mise en œuvre des activités des organisations de jeunes
Extrant 2.8 : Les principaux acteurs et responsables politiques engagés dans les élections sont sensibilisés sur les conditions d'apaisement du climat social en période avant, pendant et après les joutes électorales	Renforcer le plaidoyer, la sensibilisation auprès des candidats aux élections, des responsables et jeunes de partis politiques, des autorités religieuses et coutumières pour la paix et la sécurité	Nombre de sessions de plaidoyer Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés Nombre d'acteurs formés/ sensibilisés
Extrant 2.9 : Les capacités des OSC en communication électorale pour la paix et la sécurité sont renforcées	Améliorer les stratégies de communication des OSC en période de crise avant/pendant/après élections pour l'apaisement du climat social	Nombre d'ateliers de formation/ sensibilisation organisés Nombre d'acteurs formés/ sensibilisés

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Extrant 2.10 : Les organisations leaders de femmes en Casamance sont associées à tous les processus et tout mécanisme en amont et en aval pour la négociation pour le retour à la paix en Casamance	Renforcer la participation des femmes au processus de négociation et de maintien de la paix en Casamance	Nombre d'OSC de femmes en Casamance associées aux processus de négociation pour la paix en Casamance
Extrant 2.11 : Les organisations de jeunes cibles bénéficient de formations et d'équipements performants leur permettant de mieux participer aux activités du PAN-R1325	Former et outiller les jeunes sur les TIC pour une meilleure contribution à la mise en œuvre du PAN2	Nombre de responsables d'OSC de jeunes formés en TIC Quantité d'équipements informatiques mis à la disposition des OSC de jeunes cibles
Extrant 2.12 : Les femmes et OSC de femmes sont considérablement impliquées au niveau des instances du dialogue social et à la gestion de la paix et sécurité	Faire le plaidoyer pour l'accès des femmes aux instances du dialogue social pour la paix et la sécurité durables	% de femmes membres des instances du dialogue social et de gestion de la paix et la sécurité
Extrant 2.13 : Un comité national d'harmonisation et de suivi des engagements internationaux du Sénégal relatifs à la paix et la sécurité est mis sur pied au sein du Comité de Pilotage de la R1325	Harmoniser la législation nationale avec les engagements signés et ratifiés relatifs à la paix et la sécurité (convention d'Ottawa, protocole de Maputo...)	Nombre de propositions d'harmonisation faites par le comité au cours de la mise en œuvre du PAN2-R1325
Composante 3 : Protection :		Garantir les conditions de sécurité pour les femmes et les jeunes filles en tout temps et dans des situations de crise ou de conflit, contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexuel ou basées sur le genre en améliorant les services de la Justice, de la Police et de l'Armée à cet effet

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTATS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Effet 3 : Diminution des cas de violence dont sont victimes les femmes et les jeunes filles dans toutes les situations de crise ou de conflit		Taux de diminution des cas de violences faites aux femmes et aux jeunes filles
Extrant 3.1 : Une section de veille et de protection des femmes et des filles est mise en place dans les brigades de gendarmerie, les commissariats de police et les casernes	Renforcer les mécanismes de prévention et de protection des femmes et des filles dans les situations de crises (police, gendarmerie et armée)	Nombre de sections pour la protection des femmes et des filles créées
Extrant 3.2 : Des lois et des règlements fortement dissuasifs sont adoptés et appliqués en vue d'éradiquer toutes les formes de violences faites aux femmes et jeunes filles	Faire le plaidoyer pour l'application des dispositions législatives existantes Fair des propositions de loi visant à renforcer le dispositif juridique favorable à la protection des femmes et des jeunes filles	Nombre de lois et règlements initiés et appliqués
Extrant 3.3 : Des cadres de concertation et des groupes de discussion sont initiés dans les régions, départements et communes rurales avec l'appui des CLVF et autre organisations identifiées	Renforcer les relations de collaboration entre les femmes et les jeunes dans le secteur de la sécurité par l'instauration de cadres de dialogues et de groupes de discussion intergénérationnels	Nombre de cadre de concertation et de groupes de discussion créés par région/ département/ commune rural
Extrant 3.4 : Les centres d'accueil, d'hébergement et de suivi, les boutiques de droit, les Cases foyers etc. sont largement vulgarisés, outillés et/ ou équipés pour une meilleure assistance aux femmes et jeunes filles	Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des services d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes et jeunes filles victimes de violences	Nombre de centres d'accueil, de boutiques de droit et de cases foyers installés, outillés et/ ou équipés ET fonctionnels
Extrant 3.5 : De nouvelles dispositions sont prises et des	Renforcer les mécanismes de protection des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées	Nombre et nature des dispositions prises par arrêtés ou dans le cadre de projets/ programme nationaux à cet effet

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTAS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
mesures d'accompagnement sont appliquées pour la protection des femmes réfugiées et déplacées	internes qui répondent aux normes internationales	Nombre d'activités impliquant la protection des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées internes dans le cadre du PAN2
Extrant 3.6 : Le programme CMU est davantage orienté sur la santé reproductive et le programme « Bajanu Gox » bénéficie d'équipements, d'un appui financier et de renforcement de capacité sur la R1325 à l'échelle nationale	Renforcer les programmes de santé de la reproduction notamment « Bajanu Gox », CMU	Nouvelles orientations prises dans le cadre de la mise en œuvre de la CMU en faveur de la SR Quantité d'équipements Fonds mobilisés pour le programme « Bajanu Gox » Nombre d'ateliers de renforcement de capacités des « Bajanu Gox » sur la R1325
Composante 4 : Relèvement post conflit :		Accompagner les femmes et les jeunes filles victimes de situations de crises et de conflits pour leur réinsertion professionnelle, le développement de leur résilience et autonomisation économique, et la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie
Effet 4 : Une réinsertion professionnelle est assurée pour les femmes et les jeunes filles victimes de crises ou de conflits qui développent une meilleure résilience et une plus grande autonomie économique et contribuent à l'effort national d'urgence et de développement socioéconomique		Nombre de femmes et de jeunes filles accompagnées pour leur réinsertion professionnelle Nombre de femmes et de jeunes filles accompagnées dans la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie
Extrant 4.1 : Un fonds d'appui aux AGR est mis en place avec un mécanisme d'encadrement pour les femmes et jeunes filles déplacées ou réfugiées	Mettre en place des mécanismes de financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes et jeunes filles déplacées ou réfugiées victimes des crises et conflits armés	Montant du fonds mis à disposition dans le budget du PAN2-R1325
Extrant 4.2 : Des cadres de concertation et de dialogue participatif sont mis en place dans les régions Sud, Nord et Est pour une meilleure implication des femmes victimes de crises et conflits dans la mise en œuvre de la R1325	Mettre en réseau les organisations de femmes réfugiées et victimes de crises/ conflits à travers des cadres de réflexion, de concertation de partage pour une participation effective à la mise en œuvre du PAN2-R1325	Nombre de cadres de concertation et de dialogue mis en place

DESCRIPTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RÉSULTATS

RÉSULTAS	ACTIVITÉS	INDICATEURS
Extrant 4.3 : Un fonds d'appui à la réinstallation et à la reconstruction du cadre de vie des femmes victimes de crises/ conflits est mis en place	Accompagner les femmes et jeunes filles victimes de crises/ conflits ainsi que leurs familles dans l'amélioration de leur cadre de vie, le retour vers leurs terroirs, ou la reconstruction de leurs lieux d'habitation.	Montant du fonds mis à disposition dans le budget du PAN2-R1325du
Composante 5 : Coordination de la mise en œuvre du PAN2-R1325 :		Assurer la fonctionnalité du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PAN2-R1325 et Suivantes et une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa bonne mise en œuvre
Effet 5 : La coordination et le suivi-évaluation du PAN2-R1325 sont mieux gérés à travers un dispositif fonctionnel et permanent qui assure ainsi une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles pour sa bonne mise en œuvre		Nombre d'activités menées ou supervisées par l'Unité de Coordination du PAN2-R1325 Nombre de rapports élaborés par l'UC/ PAN2-R1325 et validés par le CP
Extrant 5.1 : Une unité de Coordination de gestion et de suivi évaluation sous tutelle du MFFGPE est mise en place	Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif de coordination et SE du PAN2-R1325	Nombre de personnels recrutés
Extrant 5.2 : Les acteurs ont une bonne connaissance de la R1325 et suivantes et des modalités de sa mise en œuvre	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Niveau de connaissance du PAN par les acteurs concernés

4.3.3.3 Le système de gestion de l'information

Il est important dans le cadre de la mise en œuvre du second Plan d'Action de la Résolution 1325 du CSNU d'élaborer un plan de gestion de l'information, d'une part pour corriger les faiblesses notées dans la mise en œuvre du 1^{er} PAN à cet égard, et d'autre part, s'assurer de bien collecter, stocker et distiller l'information stratégique et technique nécessaire à un bon système de suivi-évaluation du PAN2.

Objectifs et principes clés de la gestion de l'information :

Il s'agit ainsi de déterminer l'ensemble des ressources d'information relatives à la mise en œuvre du PAN, de favoriser la recherche, l'archivage et le stockage de l'information générée tout au long de l'exécution du PAN. Et enfin, de développer un système efficace de partage et de vulgarisation de l'information publique du PAN, tout en veillant à la fiabilité de cette information.

Ainsi, les principes de base d'un bon système de gestion de l'information sont les suivants :

- Favoriser l'utilisation efficace des ressources institutionnelles, la protection et la conservation de l'information, en conformité avec les orientations techniques du PAN, ses objectifs et résultats cibles, et au cadre juridiques et politiques de sa mise en œuvre.
- Appuyer l'accessibilité de l'information dans le respect de la confidentialité et des exigences en matière de lois, de politiques et de protection de la vie privée;
- Sauvegarder l'information selon sa valeur opérationnelle, technique, financière ou juridique.
- Éviter les doublons dans la collecte d'information en coordonnant et centralisant les sources et les auteurs de la collecte d'information;
- S'assurer que l'information collectée est complète, exacte, à jour, pertinente et compréhensible;

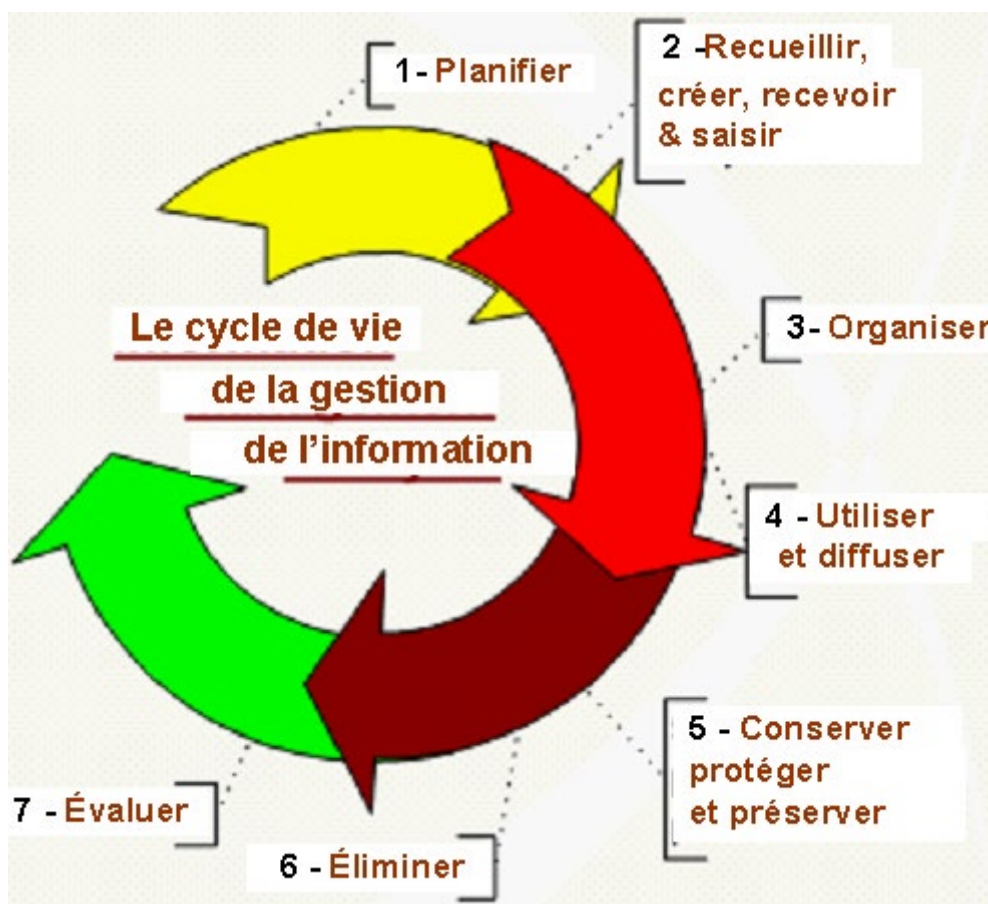


Figure 3 : Schéma du cycle de gestion de l'information

Responsabilités dans la gestion de l'information :

Le(s) **responsable(s) du système de suivi évaluation** veille(nt) à la bonne exécution du plan de gestion de l'information. Les responsabilités à ce niveau portent sur :

- L'identification des types ou catégories d'information nécessaire à la gestion du PAN2;
- Le repérage des sources d'information fiables : sources humaines, administratives, sociales etc.
- La désignation des personnes ressources responsables de la collecte et de la mobilisation de l'information selon le type et la source;
- La vérification de la fiabilité de l'information collectée;
- L'identification des supports de stockage et de centralisation de l'information collectée;
- La définition d'un cadre et d'une stratégie de partage, de vulgarisation et de mise à disposition formelle de l'information selon sa nature et selon les besoins.

Quant aux **membres du Comité de pilotage** de la mise en œuvre du PAN2, leurs tâches consisteront pour le développement du système de gestion de l'information à :

- Appuyer le(s) responsable(s) du système de suivi évaluation dans la préparation du plan de gestion de l'information, en collaboration avec le MFFGPE/ DEEG;
- Procéder périodiquement à la mise à jour du plan de gestion de l'information, au besoin ou lorsque la survenance de nouvelles contraintes ou de nouveaux enjeux l'exigent;
- Participer si nécessaire à la formation des parties prenantes et des acteurs sur le terrain sur les outils de collecte et de mobilisation de l'information relative aux activités et actions mises en œuvre sur le terrain.

4.4. Cadre logique de la mise en œuvre du PAN2-R1325 (2020-2024) (Annexe 3)

4.5. Matrice d'actions du PAN2-R1325

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Composante 1 : Prévention :								
Mettre en place un mécanisme national intégré d'alerte précoce et de prévention des conflits, et de lutte contre l'insécurité des femmes et jeunes filles								
Effet 1 : Une diminution des crises et conflits est observée à l'échelle nationale et au niveau local, et les femmes vivent dans de meilleures conditions de sécurité		Taux de diminution des cas de crises ou conflits Taux de diminution des violences faites aux femmes et aux jeunes filles						
Extrant 1.1 : Chaque région dispose d'un dispositif multi-acteur fonctionnel de veille, d'alerte et de signalement	Mettre en place des dispositifs de veille, d'alerte et de signalement sur les violences faites aux femmes et aux filles et sur le radicalisme et l'extrémisme violents	1 dispositif multi-acteur fonctionnel est installé dans chaque région	UC/ PAN MFFGPE OSC					
Extrant 1.2 : Les femmes, les jeunes et les populations en général maîtrisent les techniques de prévention, de médiation et de négociation pour la paix et la sécurité	Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des communautés sur les techniques de prévention, de médiation et de négociation en temps de paix et en période de crise/ conflit et post crise/ conflit	Nombre de femmes, d'hommes et de jeunes ayant bénéficié de renforcements de capacités	UC/ PAN MFFGPE UNFPA					
Extrant 1.3 : Les femmes membres des OSC cibles ont un niveau satisfaisant de connaissance de la R1325 et Suivantes et participent activement à ses activités	Renforcer les capacités des membres des OSC de femmes au niveau national sur la R1325, le leadership et la participation	Nombre de femmes membres des OSC cibles ayant bénéficié de ces formations	UC/ PAN MFFGPE UNFPA ONU Femmes					
Extrant 1.4 : Les responsables et membres des OCB maîtrisent les facteurs de risque de crise, de conflit et d'insécurité et assurent leur prévention et une bonne médiation lorsqu'ils surviennent	Former et outiller les acteurs communautaires sur les facteurs de risques, la médiation et la négociation pour la paix et sécurité	Nombre d'ateliers de formations animés au niveau national Nombre d'hommes et de femmes formés Kits d'outils mis à la disposition des organisations	UC/ PAN MFFGPE UNFPA OSC					
Extrant 1.5 : Le système d'alerte précoce (SAP) de la CEDEAO est implanté dans chaque région du pays	Installer à l'échelle nationale le système d'alerte précoce de la CEDEAO géré par le WANEP	Nombre de comités régionaux d'appui au SAP/ CEDEAO installés et fonctionnels	UC/ PAN MFFGPE WANEP OSC					

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Extrant 1.6 : Les gestionnaires du SAP/ CEDEAO au niveau central (WANEP) et régional sont formés et leurs capacités renforcées en gestion des risques et prévention des conflits	Appuyer le renforcement de capacités sur le système d'alerte précoce de la CEDEAO	Nombre de sessions de formation dispensées au niveau national Nombre de personnes formées	WANEP CEDEAO					
Extrant 1.7 : Les femmes leaders des OSC mettent leur expertise genre au service des FDS pour leur formation sur femmes, paix et sécurité	Organiser des formations dynamiques entre les forces de défense et de sécurité et les leaders de la société civile	Nombre de conventions de partenariat développées par des OSC/ femmes avec les FDS Nombre de sessions de formation animées Nombre de personnes formées	MFA OSC UC/ PAN MFFGPE					
Extrant 1.8 : Une rencontre annuelle se tient dans un des pays de la CEDEAO pour faire le diagnostic sur les enjeux et l'impact de la gestion des ressources naturelles sur la paix et la sécurité et publier un document de plaidoyer régional	Organiser une rencontre biannuelle de haut niveau avec les femmes de l'espace CEDEAO sur la gestion des ressources naturelles	1 protocole régional/ CEDEAO assorti de TDR partagés et validés par chaque pays	CEDEAO ONOWAS ONUFEMMES UC/ PAN MFFGP					
Extrant 1.9 : Les collectivités locales et l'administration territoriale ont une meilleure connaissance de la R1325 et participent mieux à sa mise en œuvre	Former et outiller les élus locaux et l'administration territoriale et déconcentrée sur la R1325	Nombre d'agents formés	MFFGPE PARLEMENT MJ OSC					
Extrant 1.10 : Les Cases Culturelles de Citoyenneté et de Bon Voisinage sont mieux outillées et équipées et implantées dans toutes les zones transfrontalières	Renforcer et généraliser l'initiative des Cases Culturelles de Citoyenneté dans toutes les zones frontalières	Nombre de CCCBV installées et fonctionnelles au niveau national	MFA UC/ PAN MFFGPE ONUFEMMES					
Extrant 1.11 : Les mosquées, les diocèses, les daras et les églises (catéchismes) intègrent dans leurs cours, prêches et sermons une sensibilisation à la paix et la sécurité	Développer des actions de sensibilisation à la paix et à la sécurité dans les espaces d'éducation religieuse	Nombre de mosquées, diocèses, daras et catéchismes ayant accepté d'intégrer cette sensibilisation	MEN OSC APEs					
Extrant 1.12 : Des modules de formation et des spécialisations sont offerts dans les écoles, collèges, les lycées et les universités sur la paix et la sécurité	Introduire dans les plans de cours, référentiels de formation et curricula des modules sur la paix et la sécurité dans l'enseignement moyen, secondaire et universitaire	Nombre de modules introduits Nombre de spécialisations et/ ou départements créés en paix et sécurité	MEN MESRI UNIVERSITÉS UC/ PAN					

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
			MFFGPE					
Extrant 1.13 : Les femmes et les filles réfugiées ou déplacées sont formées et outillées sur le contenu de la R1325 et Suivantes	Renforcer le niveau d'éducation et formation des femmes et filles réfugiés et déplacées sur la R1325 et suivantes	Nombre de femmes et de jeunes filles formées	MFFGPE ONUFEMMES UNFPA OSC					
Extrant 1.14 : Les acteurs et les communautés s'approprient davantage la résolution R1325 à travers les langues nationales	Vulgariser la R1325 en langues nationales pour une large appropriation par les communautés et particulièrement les femmes	Nombre de supports de vulgarisation de la R1325 édités en langues nationales Nombre de supports vulgarisés Nombre de supports distribués aux OSC/ OCB et aux communautés	MFFGPE WANEP					
Composante 2 : Participation : Favoriser la représentation et la responsabilisation des femmes dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix par les FDS et dans les missions diplomatiques								
Effet 2 : Les femmes sont davantage représentées et responsabilisées dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix au niveau des FDS et dans les missions diplomatiques		Nombre et % de femmes intégrant les dispositifs et participant aux processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix au niveau des FDS et dans les missions diplomatiques						
Extrant 2.1 : L'État met en œuvre plusieurs programmes et disposition législatives et réglementaires matérialisant les différentes conventions auxquelles il s'est engagé	Mener le plaidoyer pour le respect des engagements de l'État sur les conventions internationales	Nombre de lois promulguées pendant les 5 années du PAN2-R1325 Nombre de programmes mis en œuvre à cet effet	MFFGPE PARLEMENT OSC MJ					
Extrant 2.2 : Les femmes et jeunes filles ont une plus grande représentation dans les FDS	Appuyer la mise en œuvre de la stratégie genre des FDS pour rehausser le taux de recrutement des filles	% de femmes/ filles recrutées dans les FDS % de femmes/ filles affectées en poste après formation dans les FDS	MFFGPE OSC MFA					
Extrant 2.3 : Les femmes ont une présence significative dans les organes/ comités de sécurité au niveau central et local	Renforcer la mixité dans les comités de sécurité à tous les niveaux	Taux de présence des femmes dans les comités de sécurité (rapport F/H)	MFFGPE MFA OSC					

EXTRANTS	ACTIVÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Extrant 2.4 : Les femmes accèdent aux plus hauts grades et aux plus hauts postes de responsabilité dans les FDS	Renforcer la présence des femmes dans les postes de responsabilité au niveau des FDS	Taux de graduation des femmes dans les FDS % de femmes occupant des postes et fonctions d'officières et officières supérieures	MFFGPE MFA OSC					
Extrant 2.5 : La parité homme-femme est progressivement atteinte dans l'affectation des postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques et les missions OPEX	Assurer l'équilibre homme – femme dans les postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques	Taux d'affectation des femmes dans les postes d'attachés militaires au sein des missions diplomatiques Nombre de femmes engagées dans les missions OPEX	MFFGPE MAESE PERLEMENT OSC					
Extrant 2.6 : Les responsables des OCB cibles sont formés et disposent d'équipements informatiques performants pour faciliter une meilleure contribution à la mise en œuvre de la R1325	Former et outiller les OCB dans les TIC pour une meilleure contribution à la mise en œuvre de la 1325	Nombre de responsables d'OCB formés en TIC Quantité d'équipements informatiques mis à la disposition des OCB cibles	UC/PAN MFFGPE PTF					
Extrant 2.7 : Les activités des organisations de jeunes ciblées concernant la paix et la sécurité bénéficient d'un appui financier conséquent	Valoriser la participation et l'implication des jeunes dans les processus de prévention et résolution des conflits à travers un appui à la mise en œuvre de leurs plans d'actions sur Paix et Sécurité	Montant mobilisé du fonds d'appui à mettre en place pour la mise en œuvre des activités des organisations de jeunes	MFFGPE UC/PAN PTF					
Extrant 2.8 : Les principaux acteurs et responsables politiques engagés dans les élections sont sensibilisés sur les conditions d'apaisement du climat social en période avant, pendant et après les joutes électorales	Renforcer le plaidoyer, la sensibilisation auprès des candidats aux élections, des responsables et jeunes de partis politiques, des autorités religieuses et coutumières pour la paix et la sécurité	Nombre de sessions de plaidoyer Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés Nombre d'acteurs formés/ sensibilisés	MFFGPE UC/PAN PTF					
Extrant 2.9 : Les capacités des OSC en communication électorale pour la paix et la sécurité sont renforcées	Améliorer les stratégies de communication des OSC en période de crise avant/pendant/après élections pour l'apaisement du climat social	Nombre d'ateliers de formation/ sensibilisation organisés Nombre d'acteurs formés/ sensibilisés	MFFGPE UC/PAN PTF OSC					
Extrant 2.10 : Les organisations leaders de femmes en Casamance sont associées à tous les processus et tout mécanisme en amont et en aval pour la négociation pour le retour à la paix en Casamance	Renforcer la participation des femmes au processus de négociation et de maintien de la paix en Casamance	Nombre d'OSC de femmes en Casamance associées aux processus de négociation pour la paix en Casamance	MFFGPE UC/PAN PARLEMENT OSC					

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Extrant 2.11 : Les organisations de jeunes cibles bénéficient de formations et d'équipements performants leur permettant de mieux participer aux activités du PAN-R1325	Former et outiller les jeunes sur les TIC pour une meilleure contribution à la mise en œuvre du PAN2	Nombre de responsables d'OSC de jeunes formés en TIC Quantité d'équipements informatiques mis à la disposition des OSC de jeunes cibles	MFFGPE UC/PAN PTF					
Extrant 2.12 : Les femmes et OSC de femmes sont considérablement impliquées au niveau des instances du dialogue social et à la gestion de la paix et sécurité	Faire le plaidoyer pour l'accès des femmes aux instances du dialogue social pour la paix et la sécurité durables	% de femmes membres des instances du dialogue social et de gestion de la paix et la sécurité	MFFGPE UC/PAN PARLEMENT OSC					
Extrant 2.13 : Un comité national d'harmonisation et de suivi des engagements internationaux du Sénégal relatifs à la paix et la sécurité est mis sur pied au sein du Comité de Pilotage de la R1325	Harmoniser la législation nationale avec les engagements signés et ratifiés relatifs à la paix et la sécurité (convention d'Ottawa, protocole de Maputo...)	Nombre de propositions d'harmonisation faites par le comité au cours de la mise en œuvre du PAN2-R1325	MFFGPE UC/PAN CP OSC PARLEMENT					
Composante 3 : Protection : Garantir les conditions de sécurité pour les femmes et les jeunes filles en tout temps et dans des situations de crise ou de conflit, contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexuel ou basées sur le genre en améliorant les services de la Justice, de la Police et de l'Armée à cet effet								
Effet 3 : Diminution des cas de violence dont sont victimes les femmes et les jeunes filles dans toutes les situations de crise ou de conflit		Taux de diminution des cas de violences faites aux femmes et aux jeunes filles						
Extrant 3.1 : Une section de veille et de protection des femmes et des filles est mise en place dans les brigades de gendarmerie, les commissariats de police et les casernes	Renforcer les mécanismes de prévention et de protection des femmes et des filles dans les situations de crises (police, gendarmerie et armée)	Nombre de sections pour la protection des femmes et des filles créées	MFA MINT MFFGPE UC/PAN					
Extrant 3.2 : Des lois et des règlements fortement dissuasifs sont adoptés et appliqués en vue d'éradiquer toutes les formes de violences faites aux femmes et jeunes filles	Faire le plaidoyer pour l'application des dispositions législatives existantes Faire des propositions de loi visant à renforcer le dispositif juridique favorable à la protection des femmes et des jeunes filles	Nombre de lois et règlements initiés et appliqués	MFFGPE UC/PAN OSC PARLEMENT					

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Extrant 3.3 : Des cadres de concertation et des groupes de discussion sont initiés dans les régions, départements et communes rurales avec l'appui des CLVF et autres organisations identifiées	Renforcer les relations de collaboration entre les femmes et les jeunes dans le secteur de la sécurité par l'instauration de cadres de dialogues et de groupes de discussion intergénérationnels	Nombre de cadre de concertation et de groupes de discussion créés par région/ département/ commune rural	MFFGPE UC/PAN PTF OSC					
Extrant 3.4 : Les centres d'accueil, d'hébergement et de suivi, les boutiques de droit, les Cases foyers etc. sont largement vulgarisés, outillés et/ ou équipés pour une meilleure assistance aux femmes et jeunes filles	Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des services d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes et jeunes filles victimes de violences	Nombre de centres d'accueil, de boutiques de droit et de cases foyers installés, outillés et/ ou équipés ET fonctionnels	MFFGPE UC/PAN PTF OSC SECTORIELS					
Extrant 3.5 : De nouvelles dispositions sont prises et des mesures d'accompagnement sont appliquées pour la protection des femmes réfugiées et déplacées	Renforcer les mécanismes de protection des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées internes qui répondent aux normes internationales	Nombre et nature des dispositions prises par arrêtés ou dans le cadre de projets/ programme nationaux à cet effet Nombre d'activités impliquant la protection des femmes réfugiées, rapatriées et déplacées internes dans le cadre du PAN2	UC/PAN MFFGPE PTF OSC SECTORIELS					
Extrant 3.6 : Le programme CMU est davantage orienté sur la santé reproductive et le programme « Bajanu Gox » bénéficie d'équipements, d'un appui financier et de renforcement de capacité sur la R1325 à l'échelle nationale	Renforcer les programmes de santé de la reproduction notamment « Bajanu Gox », CMU	Nouvelles orientations prises dans le cadre de la mise en œuvre de la CMU en faveur de la SR Quantité d'équipements Fonds mobilisés pour le programme « Bajanu Gox » Nombre d'ateliers de renforcement de capacités des « Bajanu Gox » sur la R1325	UC/PAN MFFGPE PTF OSC MSAS					
Composante 4 : Relèvement post conflit : Accompagner les femmes et les jeunes filles victimes de situations de crises et de conflits pour leur réinsertion professionnelle, le développement de leur résilience et autonomisation économique, et la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie								
Effet 4 : Une réinsertion professionnelle est assurée pour les femmes et les jeunes filles victimes de crises ou de conflits qui développent une meilleure résilience et une plus grande autonomie économique et contribuent à l'effort national d'urgence et de développement socioéconomique		Nombre de femmes et de jeunes filles accompagnées pour leur réinsertion professionnelle Nombre de femmes et de jeunes filles accompagnées dans la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie						

EXTRANTS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS 2020-2024				
				2020	2021	2022	2023	2024
Extrant 4.1 : Un fonds d'appui aux AGR est mis en place avec un mécanisme d'encadrement pour les femmes et jeunes filles déplacées ou réfugiées	Mettre en place des mécanismes de financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes et jeunes filles déplacées ou réfugiées victimes des crises et conflits armés	Montant du fonds mis à disposition dans le budget du PAN2-R1325	UC/PAN MFFGPE PTF SECTORIELS					
Extrant 4.2 : Des cadres de concertation et de dialogue participatif sont mis en place dans les régions Sud, Nord et Est pour une meilleure implication des femmes victimes de crises et conflits dans la mise en œuvre de la R1325	Mettre en réseau les organisations de femmes réfugiées et victimes de crises/ conflits à travers des cadres de réflexion, de concertation de partage pour une participation effective à la mise en œuvre du PAN2-R1325	Nombre de cadres de concertation et de dialogue mis en place	UC/PAN MFFGPE OSC					
Extrant 4.3 : Un fonds d'appui à la réinstallation et à la reconstruction du cadre de vie des femmes victimes de crises/ conflits est mis en place	Accompagner les femmes et jeunes filles victimes de crises/ conflits ainsi que leurs familles dans l'amélioration de leur cadre de vie, le retour vers leurs terroirs, ou la reconstruction de leurs lieux d'habitation.	Montant du fonds mis à disposition dans le budget du PAN2-R1325du	UC/PAN MFFGPE PTF SECTORIELS					
Composante 5 : Coordination de la mise en œuvre du PAN2-R1325 : Assurer la fonctionnalité du dispositif de coordination et de suivi-évaluation du PAN2-R1325 et Suivantes et une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa bonne mise en œuvre								
Effet 5 : La coordination et le suivi-évaluation du PAN2-R1325 sont mieux gérés à travers un dispositif fonctionnel et permanent qui assure ainsi une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles pour sa bonne mise en œuvre		Nombre d'activités menées ou supervisées par l'Unité de Coordination du PAN2-R1325 Nombre de rapports élaborés par l'UC/ PAN2-R1325 et validés par le CP						
Extrant 5.1 : Une unité de Coordination de gestion et de suivi évaluation sous tutelle du MFFGPE est mise en place	Mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif de coordination et SE du PAN2-R1325	Nombre de personnels recrutés	MFFGPE PTF					
Extrant 5.2 : Les acteurs ont une bonne connaissance de la R1325 et suivantes et des modalités de sa mise en œuvre	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Niveau de connaissance du PAN par les acteurs concernés	UC/PAN MFFGPE CP					

4.6. Budgétisation des actions à mettre en œuvre

BUDGET GLOBAL ANNUALISÉ PAR COMPOSANTES ET PAR SOURCES

Composante	Source de Financement	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Total (USD)
COMPOSANTE 1: Mettre en place un mécanisme national intégré d'alerte précoce et de prévention des conflits, et pour la lutte contre l'insécurité des femmes et jeunes filles		0,00	0,00	48 720,74	0,00	0,00	48 720,74
		13 944,21	230 331,51	11 760,17	0,00	0,00	256 035,89
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		162 122,46	70 561,07	162 122,46	70 561,07	162 122,46	627 489,52
		20 160,30	0,00	0,00	0,00	0,00	20 160,30
Sous -Total Composante 1		196 226,97	300 892,58	222 603,37	70 561,07	162 122,46	952 406,45
COMPOSANTE 2: Favoriser la représentation et la responsabilisation des femmes dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix par les FSD et les services étatiques, et dans les missions diplomatiques étrangères		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		187 790,91	117 754,00	70 036,91	0,00	117 754,00	493 335,82
		125 270,62	50 466,00	91 626,62	33 644,00	33 644,00	334 651,24
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20 580,31	0,00	20 580,31	0,00	0,00	41 160,62
Sous -Total Composante 2		333 641,84	168 220,00	182 243,84	33 644,00	151 398,00	869 147,68

COMPOSANTE 3: Garantir les conditions de sécurité pour les femmes et les jeunes filles en tout temps et dans des situations de crise ou de conflit, contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexuel ou basées sur le genre en améliorant les services de la justice, de la police et de l'armée à cet effet		184 200,90	195 808,08	195 808,08	195 808,08	195 808,08	967 433,22
		0,00	70 652,40	70 652,40	70 652,40	70 652,40	282 609,60
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		113 548,50	54 503,28	54 503,28	54 503,28	54 503,28	331 561,62
Sous -Total Composante 3		297 749,40	320 963,76	320 963,76	320 963,76	320 963,76	1 581 604,44
COMPOSANTE 4: Accompagner les femmes et les jeunes filles victimes de situations de crises et de conflits pour leur réinsertion professionnelle, le développement de leur résilience et autonomie économique, et la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie		126 165,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	294 385,00
		58 877,00	58 877,00	58 877,00	58 877,00	58 877,00	294 385,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		42 055,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	210 275,00
		126 165,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	42 055,00	294 385,00
Sous -Total Composante 4		353 262,00	185 042,00	185 042,00	185 042,00	185 042,00	1 093 430,00
COMPOSANTES 5: Structurer le dispositif de coordination et de suivi et évaluation du PAN2-R1325 et Suivantes et assurer une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa bonne mise en œuvre et une meilleure appropriation par les parties prenantes et les cibles		6 283,64	0,00	0,00	13 012,44	29 389,28	48 685,36
		328 258,74	222 725,30	235 737,74	222 725,30	252 114,58	1 261 561,66
		4 205,50	4 205,50	4 205,50	4 205,50	4 205,50	21 027,50
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		338 747,88	226 930,80	239 943,24	239 943,24	285 709,35	1 331 274,51
Sous -Total Composante 5		338 747,88	226 930,80	239 943,24	239 943,24	285 709,35	1 331 274,51
TOTAL GLOBAL		1 519 628,09	1 202 049,14	1 150 796,21	850 154,07	1 105 235,57	5 827 863,08

BUDGET GLOBAL ANNUALISÉ PAR LIGNES D'ACTIVITÉS

Composantes/	Fonds alloués	Source de financement	DESCRIPTION BUDGET PAR RUBRIQUE	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Montant (USD) Année 5	Total (USD)	Notes Budgétaires
COMPOSANTE 1: Mettre en place un mécanisme national intégré d'alerte précoce et de prévention des conflits, et pour la lutte contre l'insécurité des femmes et jeunes filles			Mécanismes de veille, d'alerte et de signalement	70 561,07	70 561,07	70 561,07	70 561,07	70 561,07	352 805,35	1
			Formations/renforcement de capacités	13 944,21	230 331,51	11 760,17	0,00	0,00	256 035,89	2
			Rencontre biannuelle femmes CEDEAO sur la gestion des ressources naturelles	91 561,39	0,00	91 561,39	0,00	91 561,39	274 684,17	3
			Généralisation et équipement des Cases Culturelles de Citoyenneté et de bon voisinage	0,00	0,00	48 720,74	0,00	0,00	48 720,74	4
			Vulgarisation R1325 et suivantes en langues nationales	20 160,30	0,00	0,00	0,00	0,00	20 160,30	5

	TOTAL COMPOSANTE 1			196 226,97	300 892,58	222 603,37	70 561,07	162 122,46	952 406,45	
COMPOSANTE 2: Favoriser la représentation et la responsabilisation des femmes dans les dispositifs et processus de prévention, de négociation et de maintien de la paix par les FSD et les services étatiques, et dans les missions diplomatiques étrangères			Plaidoyers et sensibilisations sur paix et sécurité	117 754,00	117 754,00	0,00	0,00	117 754,00	353 262,00	6
			Équipement des OSC/ OCB en TIC	41 160,62	0,00	41 160,62	0,00	0,00	82 321,24	7
			Formations et renforcements de capacités	49 456,60	0,00	49 456,60	0,00	0,00	98 913,20	8
			Appui à la mise en œuvre des plans d'actions d'OSC/ Jeunes	84 110,00	50 466,00	50 466,00	33 644,00	33 644,00	252 330,00	9
			Équipement des OSC/ Jeunes en TIC	41 160,62	0,00	41 160,62	0,00	0,00	82 321,24	10
	TOTAL COMPOSANTE 2			333 641,84	168 220,00	182 243,84	33 644,00	151 398,00	869 147,68	
COMPOSANTE 3: Garantir les conditions de sécurité pour les			Mécanismes de protection des femmes et filles	0,00	141 304,80	141 304,80	141 304,80	141 304,80	565 219,20	11

femmes et les jeunes filles en tout temps et dans des situations de crise ou de conflit, contre toutes formes de violences, notamment à caractère sexuel ou basées sur le genre en améliorant les services de la justice, de la police et de l'armée à cet effet			Appui/ équipement structures d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes et jeunes filles en situation de crise	227 097,00	109 006,56	109 006,56	109 006,56	109 006,56	663 123,24	12
			Appui/ équipement "Bajanu Gox"	70 652,40	70 652,40	70 652,40	70 652,40	70 652,40	353 262,00	13
	TOTAL COMPOSANTE 3			297 749,40	320 963,76	320 963,76	320 963,76	320 963,76	1 581 604,44	
COMPOSANTE 4: Accompagner les femmes et les jeunes filles victimes de situations de crises et de conflits pour leur réinsertion professionnelle, le développement de leur résilience et autonomie économique, et la reconstruction ou l'amélioration de leur cadre de vie			Fonds d'appui aux AGR/ femmes jeunes filles déplacées ou réfugiées	168 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 220,00	14
			Cadres de concertation et de dialogue/ femmes-jeunes filles déplacées/ réfugiées	16 822,00	16 822,00	16 822,00	16 822,00	16 822,00	84 110,00	15
			Fonds d'appui réinstallation et reconstruction du cadre de vie/ femmes victimes de crises/ conflits	168 220,00	168 220,00	168 220,00	168 220,00	168 220,00	841 100,00	16
	TOTAL COMPOSANTE 4			353 262,00	185 042,00	185 042,00	185 042,00	185 042,00	1 093 430,00	

COMPOSANTE 5: Structurer le dispositif de coordination et de suivi et évaluation du PAN2-R1325 et Suivantes et assurer une mobilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa bonne mise en œuvre et une meilleure appropriation par les parties prenantes et les cibles			Personnels techniques de coordination	205 901,28	205 901,28	205 901,28	205 901,28	205 901,28	1 029 506,40	17
			Équipements & Fournitures	50 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 466,00	18
			Logistique + Frais d'assurance + Frais d'entretien	52 484,64	3 700,84	3 700,84	3 700,84	3 700,84	67 288,00	19
			Frais de fonctionnement	13 123,18	13 123,18	13 123,18	13 123,18	13 123,18	65 615,90	20
			Production supports de communication	4 205,50	4 205,50	4 205,50	4 205,50	4 205,50	21 027,50	21
	Sous-total/ personnel technique			326 180,60	226 930,80	226 930,80	226 930,80	226 930,80	1 233 903,80	
			Services consultants - Évaluations externes	8 411,00	0,00	21 868,60	0,00	25 233,00	55 512,60	22
			Services consultants - Audit externe final	0,00	0,00	0,00	0,00	25 233,00	25 233,00	23
			Ateliers de validation CP	4 156,28	0,00	4 156,28	0,00	8 312,55		24

	Sous-total services consultants		12 567,28	0,00	26 024,88	0,00	58 778,55	97 370,71	
	TOTAL COMPOSANTE 5		338 747,88	226 930,80	252 955,68	226 930,80	285 709,35	1 331 274,51	
TOTAL GLOBAL			1 519 628,09	1 202 049,14	1 163 808,65	837 141,63	1 105 235,57	5 827 863,08	

RÉSUMÉ DU BUDGET GLOBAL

Source de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
	316 649,54	237 863,08	286 583,82	250 875,52	267 252,36	1 359 224,32
	588 870,86	700 340,21	447 064,22	352 254,70	499 397,98	2 587 927,97
	129 476,12	54 671,50	95 832,12	37 849,50	37 849,50	355 678,74
	204 177,46	112 616,07	204 177,46	112 616,07	204 177,46	837 764,52
	280 454,11	96 558,28	117 138,59	96 558,28	96 558,28	687 267,54
TOTAL	1 519 628,09	1 202 049,14	1 150 796,21	850 154,07	1 105 235,57	5 827 863,08

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien individuel approfondi (GEIA) et Guide de focus group (GFG)

Annexe 2 : Cartographie des acteurs et initiatives de prévention et gestion de la paix et de la sécurité

Annexe 3 : Cadre logique de la mise en œuvre du PAN2-R1325 (2020-2024)

